

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Senegal et autres Etats de la CEDEAO	15 000f	31 000f	-	-
Etranger : France, Zaïre, R.C.A., Gabon, Maroc, Algerie, Tunisie	-	-	20 000f	40 000f
Etranger : Autres Pays	-	-	23 000f	46 000f
Prix du numero	Année courante 600 f		Année ant. 700f	
Par la poste	Majoration de 130 f par numero		Par la poste	
Journal légalisé	900 f		-	

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée Moitié prix

(Il n'est jamais compte moins de 10 000 francs pour les annonces)

Compte bancaire BICIS n° 9520790630/81

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2013

- 7 février Décret n° 2013-245 portant nomination de l'Agent Judiciaire de l'Etat 695
- 14 février Décret n° 2013-276 mettant fin aux fonctions d'un Ministre et nommant un nouveau Ministre 696
- 14 février Décret n° 2013-277 relatif à la composition du Gouvernement 696
- 14 février Décret n° 2013-278 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence de gestion du patrimoine bâti de l'Etat (AGPBE) 697

PRIMATURE

2013

- 12 février Arrêté ministériel n° 1949 portant création et fonctionnement du Comité de pilotage du Forum National sur l'Emploi 702

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

2013

- 23 janvier Arrêté ministériel n° 436 portant modification de l'arrêté n° 324 MEF-DPS en date du 26 janvier 2004 portant création d'un Comité de Cadrage macroéconomique 702
- 30 janvier Arrêté interministériel n° 578 portant organisation et fonctionnement du Comité de gestion des ressources de la promotion touristique 703

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 705

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 2013-245 du 7 février 2013 portant nomination de l'Agent Judiciaire de l'Etat

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, en ses articles 43 et 76 ;

Vu le décret n° 70-1216 du 7 novembre 1970 portant création d'une Agence Judiciaire de l'Etat et fixant ses attributions ;

Vu le décret n° 2012-427 du 4 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2012-1223 du 5 novembre 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,

DICTUM :

Article premier. - M^{me} Aïssé Gassama Tall, Magistrat, matricule de solde 516 916/D, est nommée Agent Judiciaire de l'Etat, en remplacement de M. Abdoulaye Dianko, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. - Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*

Fait à Dakar, le 7 février 2013

Macky SALL

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Abdoul MBAYE.

DECRET n° 2013-276 du 14 février 2013

mettant fin aux fonctions d'un Ministre et nommant un nouveau Ministre

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43, 49 et 53 ;

Vu le décret n° 2012-427 du 3 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2012-1163 du 29 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012-1223 du 5 novembre 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères modifié par le décret n°2013-11 du 3 janvier 2013

Sur proposition du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. - Il est mis fin aux fonctions de :

- Monsieur El Hadji Malick GAKOU, Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Secteur informel ;

Art. 2. - Est nommé :

- Monsieur Alioune SARR, Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Secteur informel ;

Art. 3. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 14 février 2013

Macky SALL

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Abdoul MBAYE.

DECRET n° 2013-277 du 14 février 2013 relatif à la composition du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43, 49 et 53 ;

Vu le décret n° 2012-427 du 3 avril 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2012-1163 du 29 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012-1223 du 5 novembre 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères modifié par le décret n°2013-11 du 3 janvier 2013 ;

Vu le décret n° 2013-276 du 14 février 2013 mettant fin aux fonctions d'un Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. - Le Gouvernement est composé ainsi qu'il suit :

1. **Monsieur Augustin TINE**, Ministre des Forces Armées ;

2. **Madame Aminata TOURE**, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;

3. **Madame Awa Marie Coll SECK**, Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;

4. **Monsieur Pathé SECK**, Ministre de l'Intérieur ;

5. **Monsieur Mankeur NDIAYE**, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur

6. **Monsieur Amadou KANE**, Ministre de l'Economie et des Finances ;

7. **Monsieur Thierno Alassane Sall**, Ministre des Infrastructures et des Transports ;

8. **Monsieur Youssou Ndour**, Ministre du Tourisme et des Loisirs ;

9. **Madame Mariama Sarr**, Ministre de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat féminin ;

10. **Monsieur Abdoul Aziz Mbaye**, Ministre de la Culture ;

11. **Monsieur Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE**, Ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique ;

12. **Monsieur Serigne Mbaye THIAM**, Ministre de l'Education nationale ;

13. **Monsieur Abdoulaye BALDE**, Ministre de l'Agriculture et de l'Equipeement rural ;

14. **Madame Arame NDOYE**, Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales ;

15. **Monsieur Alioune SARR**, Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Secteur Informel ;

16. **Madame Aminata Mbengue NDIAYE**, Ministre de l'Elevage ;

17. **Monsieur Pape Diouf**, Ministre de la Pêche et des Affaires maritimes ;

18. **Monsieur Aly Ngouille Ndiaye**, Ministre de l'Energie et des Mines ;

19. **Monsieur Benoît SAMBOU**, Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques ;

20. **Monsieur Abdou Latif COULIBALY**, Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance Porteparole du Gouvernement ;

21. **Monsieur Mbagnick NDIAYE**, Ministre des Sports ;

22. **Madame Khoudia MBAYE**, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat ;

23. **Monsieur Mary Teuw NIANE**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;

24. **Monsieur Haydar El Ali**, Ministre de l'Environnement et du Développement durable ;

25. **Monsieur Mansour SY**, Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions ;

26. **Monsieur Oumar GUEYE**, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;

27. **Monsieur Mamadou TALLA**, Ministre de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat ;

28. **Monsieur Khadim Diop**, Ministre de la Restructuration et de l'Aménagement des Zones d'inondation ;

29. **Monsieur Abdoulaye Daouda DIALLO**, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget ;

30. **Madame Seynabou Gaye TOURE**, Ministre délégué auprès du Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, chargé des Sénégalais de l'Extérieur.

Art. 2. - Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret notamment le décret n° 2012-1163 du 29 octobre 2012.

Art. 3. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 14 février 2013

Macky SALL

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Abdoul MBAYE.

DECRET n° 2013-278 du 14 février 2013

portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence de gestion du patrimoine bâti de l'Etat (AGPBE)

RAPPORT DE PRESENTATION

Le développement et la gestion du patrimoine bâti de l'Etat sont assurés depuis 1983 par la direction de la Gestion du Patrimoine Bâti.

Cette première réforme, qui a permis de passer du concept de gestion des logements administratifs à celui de gestion du patrimoine bâti de l'Etat, a favorisé des avancées notoires en matière de recensement des bâtiments administratifs et de maîtrise de leurs conditions d'attribution et d'occupation.

Aujourd'hui, la vétusté et l'insuffisance du patrimoine immobilier de l'Etat, ajoutées à la demande pressante des services de l'Etat, requièrent une nouvelle approche pour assurer avec plus d'efficacité la gestion de ce secteur, caractérisé par :

- l'insuffisance des infrastructures dans un contexte de forte spéculation sur les logements administratifs, avec un manque de visibilité sur les conventions de logement trop coûteux ;

- le recours à des contrats de location très coûteux, pour des bâtiments à l'architecture inadaptée, situés sur des sites souvent non indiqués pour abriter des administrations ;

- le manque de moyens de la Direction pour développer des projets immobiliers et assurer correctement la rénovation du patrimoine existant.

Pour ces raisons, la mutation de cette direction en Agence d'exécution est plus que nécessaire pour favoriser la préservation des bâtiments existants, l'efficacité dans leur maintenance, le développement du patrimoine bâti de l'Etat et le renforcement de la transparence de sa gestion.

Le présent projet de décret précise les missions de l'Agence et fixe ses règles d'organisation et de fonctionnement, lui assurant, conformément aux dispositions de la loi d'orientation n°2009-20 du 4 mai 2009 et au décret n°2009-522 du 4 juin 2009 sur les agences d'exécution, le cadre institutionnel et l'autonomie indispensables à la réussite de sa mission.

Telle est l'économie du présent décret.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 97-17 du 1^{er} décembre 1997 portant Code du Travail ;

Vu la loi d'orientation n° 2009-20 du 4 mai 2009 sur les agences d'exécution ;

Vu le décret n° 2009-522 du 4 juin 2009 portant organisation et fonctionnement des agences d'exécution ;

Vu le décret n° 2011-540 du 26 avril 2011 portant régime financier et comptable des établissements publics, des agences et autres organismes similaires ;

Vu le décret n° 2011-1048 du 27 juillet 2011 portant Code des marchés publics ;

Vu le décret n°2012-1223 du 5 novembre 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

Sur le Rapport du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République,

DECREE :

Article premier. - Dénomination

Il est créé une agence de gestion du patrimoine bâti de l'Etat (AGPBE).

L'AGPBE est une personne morale de droit public dotée d'une autonomie de gestion et investie d'une mission de service public.

L'agence est placée sous la tutelle technique du Secrétariat général de la Présidence de la République et sous la tutelle financière du Ministère chargé des Finances.

Le siège de l'agence est fixé à Dakar. Il peut être transféré en tout autre endroit du territoire national par décision de l'organe délibérant.

Chapitre I. - Missions, Organisation et Fonctionnement

Article 2. - Missions

L'AGPBE a pour mission la gestion, dans les conditions optimales du patrimoine bâti de l'Etat, en veillant notamment à son développement et à sa préservation. A ce titre, elle participe à la conception et à l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de construction et de gestion d'immeubles administratifs à usage de bureaux ou de logements.

Elle est chargée notamment de :

- la gestion administrative et technique des logements et bâtiments appartenant à l'Etat ou conventionnés par celui-ci ;
- l'élaboration de la réglementation des conditions d'attribution et d'occupation des logements et des bâtiments à usage de bureaux ou d'établissements scolaires ;
- la réalisation des gros travaux d'entretien et de maintenance des équipements immobiliers de l'Etat ;
- la mise en œuvre des dispositions liées à l'aliénation du domaine privé immobilier bâti de l'Etat ;
- la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'acquisition de bâtiments et d'immeubles à usage de bureaux ou de logements ;
- l'élaboration des études techniques, y compris les études de faisabilité, pour tous les projets de restauration et de réhabilitation de bâtiments de l'Etat ;
- la recherche de financement pour les projets de restauration et de réhabilitation des bâtiments de l'Etat ;
- la sauvegarde de l'environnement dans le cadre des travaux à réaliser ;
- l'accompagnement des Collectivités locales dans la mise en œuvre des projets de restauration et de réhabilitation des bâtiments de l'Etat.

En outre, l'agence de gestion du patrimoine bâti de l'Etat est chargée, sauf dérogation, de la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets de restauration et de réhabilitation de bâtiments dans le cadre de conventions particulières de financement pouvant lier l'Etat à des bailleurs de fonds.

Les activités de l'agence sont définies dans une lettre de mission qui définit les objectifs qui lui sont assignés.

Chapitre II. - Les Organes de l'agence

Article 3. - Détermination des organes

L'agence de gestion du patrimoine bâti l'Etat comprend deux (2) organes :

- le Conseil de surveillance ;
- le Directeur général.

Section premier. - Conseil de surveillance

Article 4. - Attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de surveillance est l'organe de délibération, de suivi et de contrôle des activités de l'agence au regard des orientations de la politique de l'Etat telles que définies dans la lettre de mission.

Il assiste par ses avis et recommandations le Directeur général de l'agence dans l'exercice de ses fonctions et attributions.

Il délibère et approuve :

- les budgets ou comptes prévisionnels annuels avant la fin de l'année précédente ;
- les programmes pluriannuels d'action et d'investissement ;
- les états financiers, au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice sur la base du rapport du commissaire aux comptes ou de l'auditeur des comptes ;
- l'organigramme de l'agence ;
- le manuel de procédures ;
- les rapports annuels d'activités du Directeur général ;
- la grille des rémunérations ou l'accord collectif d'établissement du personnel de l'agence ;
- le règlement intérieur ;
- le rapport sur la performance dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Article 5. - Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé comme suit :

- un représentant de la Présidence de la République ;
- un représentant de la Primature ;
- un représentant du Ministère chargé des Affaires étrangères ;
- un représentant du Ministère chargé de l'Intérieur ;
- un représentant du Ministère des Forces Armées ;
- deux représentants du Ministère chargé des Finances, dont un représentant le service des domaines ;
- un représentant du Ministère chargé des Collectivités locales ;
- un représentant du Ministère chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- un représentant du Ministère de l'Ecologie et de la Protection de la Nature.

Il est désigné un suppléant pour chaque membre du Conseil de surveillance.

Le président du Conseil de surveillance peut inviter toute personne physique ou morale à prendre part avec voix consultative aux travaux du Conseil en raison de sa compétence sur les questions à examiner.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par arrêté du Secrétaire général de la Présidence de la République, sur proposition des administrations concernées.

Le président du Conseil de surveillance est nommé par décret parmi les membres.

Le Contrôleur Financier ou son représentant assiste, avec voix consultative, aux réunions du Conseil de surveillance.

Article 6. - Durée du Mandat

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois.

Leur mandat prend fin à l'expiration normale de sa durée, par décès ou par démission. Il prend également fin à la suite de la perte de la qualité qui avait motivé la nomination ou par la révocation à la suite d'une faute grave ou d'agissements incompatibles avec la fonction de membre de l'organe délibérant.

En cas de décès en cours de mandat ou dans toutes les hypothèses où un membre du conseil de surveillance n'est plus en mesure d'exercer son mandat, il est immédiatement pourvu à son remplacement par le chef de l'administration ou de l'organe qu'il représente, pour la période du mandat restant à courir.

Article 7. - Indemnités

Les membres perçoivent à l'occasion des réunions du Conseil de surveillance une indemnité de session dont le montant est fixé par décret.

Les indemnités du Président du Conseil de surveillance sont fixées par décret.

Article 8. - Fonctionnement du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance se réunit en session ordinaire au moins tous les trimestres sur convocation de son Président.

Il peut se réunir en session extraordinaire sur simple convocation du Président ou à la demande d'un tiers au moins des membres.

En cas d'absence du Président, le membre le plus âgé assure la présidence.

En cas de refus ou de silence du Président dûment constaté ou lorsque les circonstances l'exigent, l'autorité de tutelle technique peut procéder à la convocation du Conseil de surveillance en séance extraordinaire.

La convocation, l'ordre du jour et les dossiers correspondants sont adressés à chaque membre au moins quinze jours francs avant la réunion.

Les sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil de surveillance ont lieu au siège de l'agence ou en tout lieu indiqué par le Président sur la convocation.

Le Conseil de surveillance ne délibère valablement sur toute question inscrite à son ordre du jour que si les deux tiers (2/3) au moins de ses membres ou de leurs suppléants sont présents.

Si le quorum nécessaire n'est pas atteint lors de la première convocation, il est ramené à la majorité simple pour les convocations suivantes.

Les décisions du Conseil de surveillance sont prises à la majorité simple des voix des membres présents. En cas de partage de voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil de surveillance est assuré par le Directeur général de l'agence.

Article 9. - Délibérations du Conseil de surveillance

Les délibérations du Conseil de surveillance font l'objet d'un procès verbal signé par le Président et le Secrétaire de séance. Ce procès verbal mentionne en outre les noms des membres ou leur suppléants présents à la réunion que ceux des personnes invitées à titre consultatif.

Les délibérations sont consignées dans un registre spécial coté et paraphé par le Président et un membre de l'organe délibérant.

Les procès-verbaux des délibérations sont envoyés dans les cinq (5) jours francs suivant la réunion du Conseil aux autorités de tutelle.

Section 2. - La Direction générale

Article 10. - Nomination du Directeur général

L'agence est dirigée par un Directeur général nommé par décret sur proposition du Secrétaire général de la République.

Le Directeur général est assisté d'un Secrétaire général nommé par décret. Ce dernier le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 11. - Attributions du Directeur général

Le Directeur général de l'agence est investi du pouvoir nécessaire à la bonne marche de l'agence et veille à l'exécution des décisions prises par le Conseil de surveillance et par les autorités de tutelle.

A ce titre, il est notamment chargé :

- de représenter l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
- d'élaborer les programmes d'action pluriannuels et les plans d'action annuels ;
- de proposer l'organigramme de l'agence et de le soumettre pour adoption au Conseil de surveillance ;
- de participer à la recherche des financements de toutes natures nécessaires à la réalisation des missions de l'agence ;
- de préparer le budget et de l'exécuter en qualité d'ordonnateur ;
- de soumettre au Conseil de surveillance, au plus tard le 31 mars, l'état d'exécution du budget précédent, le rapport d'activités annuel et le rapport social ;
- de soumettre au Conseil de surveillance pour examen et adoption, dans les six mois suivant la fin de la gestion, les états financiers arrêtés par l'agent comptable ;
- de transmettre les rapports trimestriels relatifs à l'exécution du budget et à la trésorerie de l'agence dans les quinze jours suivant l'échéance, aux autorités chargées de la tutelle technique et de la tutelle financière ;
- de recruter et d'administrer les membres du personnel suivant les dispositions du manuel de procédures et d'exercer sur eux l'autorité hiérarchique.

Article 12. - Rémunération

La rémunération et les avantages divers accordés au Directeur général et au Secrétaire général sont fixés par décret

Article 13. - Contact de performance

Le Directeur général s'engage, au travers d'un contrat de performance, à atteindre de la façon la plus efficiente les objectifs qui lui sont fixés.

Le contrat de performance fait l'objet d'une évaluation annuelle par un cabinet indépendant choisi par le Conseil de surveillance à la suite d'un appel à concurrence.

Il fait l'objet d'une évaluation finale à son terme

Chapitre III. - Personnel de l'Agence

Article 14. - Statut des personnels

Les personnels de l'agence relèvent du Code du Travail.

Toutefois, les agents de l'Etat en détachement ou en disponibilité relèvent de leur statut ou de leur régime spécial d'origine.

Les agents de l'Etat sont également soumis aux règles régissant les relations de travail, la discipline au sein de l'agence, sous réserve des dispositions prévues, selon le cas, par le statut général des fonctionnaires, le régime spécial applicable aux agents non fonctionnaires de l'Etat ou le Code des pensions civiles et militaires de retraite.

Article 15. - Grille des rémunérations des personnels

La grille de rémunération des personnels ainsi que les attributions de primes ou de gratifications sont approuvées par le Conseil de surveillance.

Les attributions de primes ou de gratifications sont liées à la réalisation des performances prédéfinies. En tout état de cause, le total des primes et gratifications versées ne peut pas être supérieur à 20% du total des salaires bruts.

Chapitre IV. - Dispositions financières

Article 16. - Ordonnancement du budget

Le Directeur général est l'ordonnateur du budget.

Le recouvrement des recettes et le règlement des dépenses de l'agence sont assurés par un agent comptable nommé par arrêté du Ministre chargé des Finances sur proposition du Directeur chargé de la comptabilité publique. Il relève de l'autorité du Directeur général de l'agence où il est affecté et doit, à ce titre respecter les règles d'organisation interne de fonctionnement de l'agence, notamment le manuel des procédures administratives et financières.

La comptabilité de l'agence est tenue en conformité avec les règles du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

Article 17. - Pouvoirs de signature

Le règlement des dépenses de l'agence se fait dans le respect de la seule signature de l'agent comptable.

Article 18. - Ressources

Les ressources de l'agence sont constituées par :

- une dotation budgétaire globale annuelle allouée par l'Etat pour son fonctionnement ;
- des fonds mis à disposition par les partenaires au développement en vertu de conventions et accords conclus avec le Gouvernement et destinés aux travaux de restauration et réhabilitation de bâtiments ;
- des rémunérations versées par les bénéficiaires, en contrepartie des services fournis par l'agence ;
- des subventions, dons, legs ou libéralités faits conformément à la réglementation en vigueur ;
- des produits de placements et autres intérêts ;
- des fonds provenant des loyers ;
- des fonds provenant de versement des indemnités de logement des attributaires ;
- une quote-part des produits issus de l'aliénation du patrimoine immobilier.

Les ressources mises à la disposition de l'agence de gestion du patrimoine bâti de l'Etat (AGPBE) sont des fonds publics.

Article 19. - Dépenses

Les dépenses de l'agence sont constituées par :

- les dépenses affectées aux travaux de maintenance et d'entretien de bâtiments ;
- les dépenses de fonctionnement ;
- les dépenses d'équipement ;
- les dépenses affectées aux indemnisations des propriétaires dont les conventions sont résiliées.

Chapitre V. - Contrôle de l'agence**Article 20. - Audit des comptes de l'agence**

Le commissaire aux comptes nommé par le Conseil de surveillance et dont les honoraires sont fixés par ledit conseil, a pour mandat de réviser les comptes, d'en vérifier les valeurs afin de certifier la régularité et la sincérité des états financiers ainsi que les informations financières contenues dans les rapports du Directeur général.

Sur convocation du Président du Conseil de surveillance, le commissaire aux comptes présente son rapport au cours de la session du Conseil consacrée à l'arrêté et l'approbation des comptes annuels de l'agence.

Article 21. - Contrôle par les organes publics compétents

L'agence est soumise à la vérification des organes des Corps de contrôle de l'Etat, notamment de l'Inspection générale des finances, de l'Inspection générale d'Etat et la Cour des Comptes dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

Article 22. - Dispositions diverses

Les membres du Conseil de surveillance, le Directeur général et le personnel de l'agence sont tenus à l'obligation de service et au respect du secret professionnel pour les informations, faits, actes et renseignements dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Ils ne peuvent par conséquent, faire état desdits informations, faits, actes et renseignements, même après leur départ de l'agence à la suite d'une révocation ou d'une démission lorsqu'il s'agit d'un membre du Conseil de surveillance ; d'un licenciement, d'une démission ou d'une fin de contrat, pour les employés.

Tout manquement aux obligations des dispositions des alinéas ci-dessus constitue une faute lourde susceptible d'entraîner la révocation immédiate du membre du conseil concerné ou le licenciement de l'agent en cause, sans préjudice des poursuites judiciaires à leur encontre. Les anciens membres du Conseil de surveillance ou ex-employés de l'agence sont passibles des mêmes poursuites judiciaires lorsqu'ils se rendent coupables des manquements susmentionnés.

Article 24. - Exécution

Le Ministre de l'Economie et des finances et le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*

Fait à Dakar, le 14 février 2013

Macky SALL.

Par le Président de la République.

Le Premier Ministre,

Abdoul MBAYE

PRIMATURE

ARRETE MINISTERIEL n°1949 en date du 12 février 2013 portant création et fonctionnement du Comité de pilotage du Forum National sur l'Emploi.

Article premier. - Il est créé un comité de pilotage chargé de la préparation et de l'organisation du Forum National sur l'Emploi prévu au courant du premier semestre de l'année 2013.

Art. 2. - Le Comité de pilotage est présidé par le Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques.

Il est composé comme suit :

- Représentant de la Présidence de la République (01) ;
- Représentants de la Primature (01) ;
- Représentants des Départements Ministériels (24) ;
- Représentants de l'Assemblée nationale ;
- Représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental ;
- Délégué à la Réforme de l'Etat et à l'Assistance Technique (DREAT) ;
- Président de l'Union des Associations d'Elus Locaux (UAEL) ;
- Président de l'Union des Maires du Sénégal (UMS) ;
- Président de l'Union nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;
- Président de l'Union nationale des Chambres des Métiers ;
- Président du Comité national du Dialogue Social (CNDS) ;
- Président du MEDS ;
- Président du CNP ;
- Président de la CNES ;
- Président de l'UNACOIS ;
- Secrétaire général de la CNTS ;
- Secrétaire général de l'UNSAS ;
- Secrétaire général de la CSA ;
- Secrétaire général de la CNTS/FC ;
- Président du Conseil national de la Jeunesse ;
- Partenaires Techniques ;

Le Comité peut s'adjoindre toute compétence utile.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président, chaque fois que de besoin.

Art. 3. - Le Comité de pilotage a pour mission de :

- valider les TDR destinés à la préparation et à l'organisation du Forum national et des Foras Régionaux ;
- superviser la tenue des foras régionaux présidés par les Gouverneurs de régions ;
- valider les propositions techniques présentées par le Comité Scientifique ;
- arrêter les modalités pratiques d'organisation matérielle du Forum ;
- évaluer les résultats du Forum et proposer les mesures d'exécution de mise en œuvre et de suivi des Recommandations arrêtées.

Art. 4. - Le Comité de pilotage est assisté dans l'exécution de ses missions par :

- un Comité scientifique coordonné par le Directeur de l'Emploi ;
- des cellules sectorielles présidées par les Ministres ;
- des comités régionaux présidés par les Gouverneurs.

Art. 5. - Le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des valeurs civiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

ARRETE MINISTERIEL n° 436 en date du 23 janvier 2013, portant modification de l'arrêté n°324 MEF-DPS en date du 26 janvier 2004 portant création d'un comité de Cadrage macroéconomique

Article premier. - Il est créé au sein du Ministère de l'Economie et des Finances un Comité de cadrage macroéconomique.

Art. 2. - Le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances assure la Présidence du Comité.

Les autres membres du Comité sont désignés es qualités et sont :

- le Directeur national de la BCEAO ;
- le Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCTP) ;
- le Directeur Général des Finances (DGF) ;

- le Directeur de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE) ;
- le Directeur de la Coopération économique et Financière (DCEF) ;
- les deux Conseillers Techniques du Ministère de l'Economie et des Finances en charge des finances publiques et des questions monétaires et financières.

Le Comité pourra s'adjoindre toute compétence au sein du Ministère de l'Economie et des Finances ou en dehors pour apporter des éclairages sur des points précis.

Art. 3. - Missions et organisation du Comité

Le comité a pour vocation de suivre l'évolution des agrégats macroéconomiques et les perspectives à court et moyen termes. Il valide également le projet de cadrage macroéconomique en préparation des missions de revue du programme conclu avec le Fonds Monétaire International

A cet effet, il est chargé de :

- suivre les développements économiques récents et les perspectives (croissance économique, recettes, dépenses, financement intérieur et extérieur, situation monétaire, transactions avec l'extérieur) ;
- examiner les mesures de politique économique ayant un impact sur les projections macroéconomiques à moyen et long termes.

Art. 4. - Le Secrétariat du Comité, assuré par la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques, est chargé de préparer les réunions du Comité en initiant, entre autres, les convocations de réunions soumises à la signature du Président du Comité et en rédigeant le compte rendu des réunions.

Art. 5. - Le Comité se réunit les premières semaines des mois de mars et septembre de chaque année. Il peut également se réunir à la demande du Ministre de l'Economie et des Finances sur convocation de son Président.

Art. 6. - La Commission technique

Le Comité s'appuie sur une commission technique présidée par la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE). La commission technique est chargée de préparer les documents examinés par le comité de cadrage macroéconomique. Elle se réunit chaque fois que de besoin, sur convocation de la DPEE qui en assure également le secrétariat.

Art. 7. - Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles prévues dans le présent arrêté.

Art. 8. - Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.

ARRETE INTERMINISTERIEL n°578 en date du 30 janvier 2013, portant organisation et fonctionnement du Comité de gestion des ressources de la promotion touristique

Chapitre premier. - Missions du Comité

Article premier. - Le Comité de Gestion des Ressources de la Taxe de Promotion Touristique mis en place par le décret n°2012-907 du 31 Août 2012 a pour mission :

- d'élaborer le compte prévisionnel ;
- d'élaborer le programme annuel de promotion touristique ;
- de veiller à l'exécution correcte du dit programme ;
- d'approuver les comptes de gestion

Chapitre II. - Composition du Comité et Nomination des membres

Art. 2. - Le Comité comprend :

Président :

un représentant du Ministre chargé du tourisme.

Membres :

- deux représentants du Ministre chargé du tourisme ;
- un représentant du Ministre chargé des Finances ;
- un représentant du Ministre chargé de l'Intérieur ;
- un représentant du syndicat patronal des industries hôtelières du Sénégal ;
- un représentant du syndicat des agences de voyages du Sénégal ;
- un représentant du Board of Airlines Représentatives ;
- un représentant des syndicats d'initiatives et de tourisme.

Le président peut inviter toute personne physique ou morale à prendre part, avec voix consultative, aux travaux du Comité en raison de sa compétence sur les questions à examiner.

Le Secrétariat du Comité de Gestion du Fonds de Promotion touristique assure le secrétariat de séance. Il ne prend pas part au vote.

Art. 3. - Les membres du Comité sont nommés par arrêté du Ministre chargé du Tourisme pour une durée de trois (3) ans renouvelable, sur proposition des responsables des structures qu'ils représentent.

Chapitre III. - *Fonctionnement du Comité*

Art. 4. - Le Comité se réunit en session ordinaire, au moins une fois par trimestre sur convocation de son président.

Il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation du président ou à la demande d'un tiers (1/3) au moins des membres.

La convocation, l'ordre du jour et les dossiers correspondants sont préparés par le secrétariat du Comité de Gestion du Fonds de Promotion Touristique.

Ils sont soumis à la signature du Ministre et adressés à chaque membre, au moins cinq jours avant la réunion ou au moins un jour franc en cas d'urgence impérieuse.

Le Comité ne délibère valablement sur toute question inscrite à son ordre du jour que si les deux tiers (2/3) au moins de ses membres sont présents ou dûment représentés.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la première convocation, il est ramené à la moitié de ses membres présents ou représentés pour les convocations suivantes.

Les décisions du Comité sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 5. - Les délibérations du Comité font l'objet d'un procès verbal signé par le président et le secrétaire de séance.

Elles sont ensuite transmises au Ministre chargé du Tourisme pour approbation.

Art. 6. - Les membres du Comité perçoivent, à l'occasion des réunions du Comité une indemnité de session.

Chapitre IV. - *Ressources*

Art. 7. - Les ressources de la promotion touristique sont constituées :

- de la taxe de promotion touristique instituée par l'ordonnance 91-41 du 3 septembre 1991 ;
- de toutes autres ressources mises à disposition par voie légale, réglementaire ou conventionnelle.

Art. 8. - Les ressources issues de la taxe de promotion touristique sont versées dans un compte de dépôt ouvert dans les livres du Trésor Public.

Chapitre V. - *Dépenses Eligibles*

Art. 9. - Sont autorisées sur les ressources de la promotion touristique, les dépenses couvrant le financement des activités suivantes :

- actions pour la promotion du Tourisme ;
- fonctionnement des bureaux de promotion touristique à l'étranger ;
- réalisation d'études ;

- formation ;

- indemnités du personnel intervenant dans la mise en œuvre du programme de promotion touristique ;

- indemnité de session ;

- frais d'administration du secrétariat exécutif, y compris les dépenses relatives aux prestations des consultants et autres prestations de services.

Art. 10. - Un arrêté du Ministre chargé du Tourisme fixe la grille des indemnités de session et de toutes autres indemnités prévues conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 11. - La comptabilité est tenue selon les règles établies par la comptabilité publique.

Art. 12. - Le secrétaire exécutif du Secrétariat du Comité de Gestion du Fonds de Promotion touristique, nommé par décret, administre les ressources de promotion touristique.

A ce titre, il est chargé de :

- préparer le projet du compte prévisionnel dont il est l'Ordonnateur, à soumettre au Comité ;

- préparer le projet du programme annuel de promotion touristique, en relation avec les services concernés du ministère chargé du tourisme ;

- rendre compte du niveau de mise en œuvre des actions inscrites, prévues dans le dit programme et présenter au Comité à la fin de chaque année un rapport d'activités ;

- rechercher des financements, coordonner la mobilisation des ressources et de veiller à leur encaissement à temps ;

- préparer à la fin de chaque année, le compte de gestion à soumettre au Comité.

Art. 13. - Les dépenses sont exécutées par le service comptable du Secrétariat du Comité de Gestion du Fonds de Promotion touristique, dirigé par un comptable public nommé par arrêté du Ministre chargé des Finances.

Art. 14. - Pour les besoins de son fonctionnement, le secrétariat du Comité de Gestion du Fonds de Promotion Touristique peut disposer, en sus du compte de dépôt ouvert dans les livres du Trésor Public, de comptes ordinaires auprès des autres établissements bancaires.

Art. 15. - Dans le cadre de l'exécution des dépenses, les chèques et autres ordres de mouvement sur les comptes de trésorerie sont signés par le comptable et contresignés par le secrétaire exécutif.

Art. 16. - Les comptes du Comité sont soumis au contrôle des structures et organes de contrôle de l'Etat.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Société civile professionnelle de *notaires*
M^r Seck & Sow Mbacké
Titulaire de la Charge de Dakar III créée en 1960
(Successeur de Me Amadou Nicolas Mbaye
& de Me Boubacar Seck)
27, rue Jules Ferry x Moussé Diop

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n° 19.892/DG, appartenant à Mouhamed Cheikh Makhfouz AW et consorts. 2-2

Etude de M^r Papa Sambaré Diop, *notaire*
186, Avenue Lamine Guèye BP 3923 - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du Titre Foncier n° 526 de Niani Ouli, appartenant à M. Ameth Diakhaté. 2-2

Etude de M^r Bineta Thiam Diop, *notaire*
Pikine Khouroumar - Cité Sotiba n° 204 bis

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n°5.561/DK, ex. 4.576/DG appartenant à la SCI Carnot Roume Hussein Bourgui. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n°3.276/DK, ex. 1.108/DG appartenant à Messieurs Hussein Bourgi & Jawad Salame 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n°12.557/NGA, ex. 28.382/DG appartenant à M. Massène Thiombane. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n°3.298/DK, ex. 1.119/DG appartenant à la SCI PREFERENCE 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n°3.446/DK, ex. 1.340/DG appartenant à la SCI PREFERENCE 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Certificat d'inscription du droit au bail inscrit sur le Titre Foncier n° 7.432/DP, appartenant à M^{me} Khady Fall 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Certificat d'inscription de la créance de la Banque de l'Habitat du Sénégal « B.H.S. » inscrite sur le Titre foncier n°7.432/DP 2-2

Etude de M^r Olimata Faye, *notaire*
64, Rue Amilcar Cabral - Léona - Kaolack

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n° 1.460/SS de Kaolack-quartier Léona, appartenant à la dame Olimata Ndiaye. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n° 2.068/KK de Kaolack-quartier Léona, appartenant à MM. Abdoul Nagib Seck, Ibrahima Seck, et M^{mes} Aminata Diagne, Suzanne Diagne, Nafissatou Diagne, Salimata Diagne, Fatou Diagne. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n° 46/SS de Kaolack-quartier Léona, appartenant à MM. Abdoul Nagib Seck, Ibrahima Seck, et M^{mes} Aminata Diagne, Suzanne Diagne, Nafissatou Diagne, Salimata Diagne, Fatou Diagne. 2-2

Etude de M^r Amadou Moustapha Ndiaye,
Aïda Diawara Diagne & Mahamadou Maciré Diallo,
notaires associés

83, Boulevard de la République
Immeuble Horizons 2^{ème} étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n° 562/DG devenu le 2.921/DK appartenant à M. Nagib Hajaali et M^{me} Nawal Assane Abou Ahmed et du certificat d'inscription de la SGBS inscrit sur ledit titre foncier. 2-2

Etude de M^e Daniel Sédar Senghor & Jean Paul Sarr
notaires associés
13-15, rue Colbert Dakar (Sénégal)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie originale du
Titre Foncier n° 1.679/DP, propriété de -M. Mor Faty
Guèye. 2-2

Etude de M^e Nafissatou Diouf Mbodj
avocate à la Cour
5 rue Calmette x Amadou Assane Ndoye - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Certificat d'inscription
d'hypothèque inscrite au profit de la SNR sur le Titre
foncier n°1.560/SL appartenant à M. Amadou Kâ. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre foncier n°1.560/SL
appartenant à M. Amadou Kâ. 2-2

Société civile professionnelle de *notaires*
M^e Papa Ismael Kâ & Alioune Kâ
94, Rue Félix Faure -Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre foncier n°6.348/DK,
de la Commune de Dakar Plâteau appartenant au sieur
Jean Baptiste Romain Paul Chadourné et la dame
Joséphine Marie Andrée Tournerie. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre foncier n°1.766/
DK, de la Commune de Dakar Plâteau appartenant
au sieur Albert Louis Baume et la dame Odette
Micheline Loup. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre foncier n°28.523/
DG, des Communes de Dakar et Gorée devenu depuis
le titre foncier n°2.507/DK de la commune de Dakar
Plâteau, appartenant à M. Jean Said 2-2

Etude de M^e Thioub & Ndour
Avocats à la Cour
71, Avenue Peytavin B.P 2.1625 - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre foncier n°694/
R, appartenant à M. Mamadou Coulbary 2-2

Etude de M^e Lika Bâ,
notaire à Diourbel
Avenue El Malick Sy Quartier Escalé - Lot n°92

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre foncier n°439/
Baol, appartenant à feu M. Samba Marone 2-2

Etude de M^e Adnan Yahya
Avocat à la Cour
5, Rue Victor Hugo BP. 14.622 Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Certificat d'inscription du
titre foncier n°7.323/DP, appartenant à M. Hussein Aly
Ayoub, en 1908 à Abbasieh (Liban) et M. Youssef
Hussein Ayoub Baalbaki né le 7 juin 1961 à Dakar 1-2

Etude de M^e Magatte Bop Bengeloune
notaire
Charge de Dakar XVIII
Route des HEM près du Bloc fiscal B.P 1020 Rufisque

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre foncier n°177/
R, appartenant à M. Alioune Ndoye 2-2

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE BOURGUIBA

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N			CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AMORTISSEMENT	NET			N	N-I
010	CAISSE	86.619.125	0	86.619.125	300	DETTES A L'EGARD DES INSTITUTIONS FINANCIERES	47.543.301	429.950.025
A014	CREANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	590.940.768	0	590.940.768	310	- A vue	18.181.977	0
015	- A vue	590.940.768	0	590.940.768	311	- Trésor public, CCP	0	0
016	- Banque centrale				312	- Autres institutions financières	29.361.324	429.950.025
017	- Trésor public, CCP				320	- A terme	0	0
018	- Autres institutions financières					Dettes rattachées	0	0
019	- A terme	0	0	0	330	DETTES A L'EGARD DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	2.152.675.643	2.234.888.906
030	CREANCES RATTACHEES				331	- Comptes d'épargne à vue	738.185.879	1.532.895.719
	CREANCES SUR LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES				332	- Comptes d'épargne à terme	1.398.020.697	701.993.187
035	- Autres Coconeurs aux membres bénéficiaires ou clients	19.682.803	0	19.682.803	334	- Autres dettes à vue	525.500	0
037	- Crédits ordinaires	2.010.190.537	92.217.359	1.937.655.981	335	- Autres dettes à terme	15.943.657	0
051	- crédit bail- et opérations assim				345	- Autres passifs	32.979.780	71.500
100	- Titres de placement				350	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	22.859.315	42.126.209
110	IMMOBILISA. FINANCIERES	5.200.000	0	5.200.000	355	ECART D'ACQUISITION	0	0
120	IMMOBILISA. FINANCIERES				360	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
	MISES EN EQUIVALENCE				362	EMPRUNTS ET TITRES EMISSIONS SUBORDONNEES	0	0
140	IMMOBIL. INCORPORELLES	7.490.145	0	7.490.145	365	PROVISION REGLEMENT	0	0
145	IMMOBIL. CORPORELLES	213.319.748	131.118.233	82.201.515	370	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
150	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES				375	FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	5.463.320	0
	OU MEMBRES				380	CAPITAL	39.898.000	36.630.000
155	Autres actifs	0	0	0	385	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
160	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	100.463.332	0	100.463.332		Reserves consolidées, écart de reévaluation, écart de conversion, différence sur titres mis en équivalence	82.435.335	68.989.263
165	ECART D'ACQUISITION				390	Part du groupe	0	0
					391	Part des intérêts minoritaire	0	0
					392	Report à nouveau (+/-)	449.501.330	397.428.177
					400	Excedent ou déficit de l'exercice (+/-)	-22.785.158	65.519.205
					420	Part du groupe	0	0
					421	Part des intérêts minoritaire	0	0
					422		0	0
250	TOTAL ACTIF	3.033.906.458	223.335.952	2.810.570.866	450	TOTAL DU PASSIF	2.810.570.866	3.275.603.305

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE BOURGUIBA **COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012**

(en millions de francs CFA)

CODE	CHARGE	MONTANT		CODES	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-I			N	N-I
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	77.441.024	112.215.037	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	435.380.311	480.067.083
601	- Intérêts et charges assimilées sur décaissements à l'égard des institutions financières	16.356.863	77.211.407	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les institutions financières	56.612.657	27.934.564
602	- Intérêts et charges assimilées sur décaissements à l'égard des membres bénéficiaires ou clients	61.084.161	35.003.630	702	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clientèle	371.347.445	386.911.400
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	- Autres intérêts et produits assim.	7.420.209	15.221.119
608	COMMISSIONS	0	0	707	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	COMMISSIONS	134.628.163	131.854.930
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	710	- Produits sur titres de placement	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	711	- Dividendes et produits assimilés	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	712	- Produits sur opérations de change	0	0
615	charges diverses d'exploitation financière	0	0	713	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
620	ACHATS DE MARCHANDISES	0	0	714	Produits sur prêt et titres émis subordonnés	0	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	15.272.655	0
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	720	MARGE COMMERCIALES	0	0
630	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI.	303.265.519	305.282.054	721	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	38.378.668	52.435.589	722	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	0
632	- Autres frais généraux	264.886.851	252.846.465	730	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	0	21.049.116
640	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	20.577.961	24.064.117	740	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
645	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCE	1.880.663.685	450.891.268	745	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECUPÉRATIONS SUR CR	1.035.388.747	331.821.000
650	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	0	750	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECT. DE VALEUR SUR CREANCE ET DU HORS BILAN	0	0
655	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GENE.	0	0	755	EXCEDENT DES REPRISES SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	0	0
660	CHARGES EXCEPTIONNELLES	117.741.141	33.602.350	760	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	410.204.280	46.389
670	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	4.251.765	-912.862	765	QUOTE-PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISE MISES EN EQUIVALENCE	7.106.744	2.107.868
690	TOTAL DES CHARGES	2.403.941.095	925.141.964	780	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	-365.960.195	-41.804.422
				781	Part du Groupe		
				782	Part des intérêts minoritaires		
				790	TOTAL DES PRODUITS	2.403.941.095	925.141.964

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE BOURGUIBA

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N			CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AMORTISSEMENT	NET			N	N-I
010	CAISSE	51.560.325	0	51.560.325	300	DETTES A L'EGARD DES INSTITUTIONS FINANCIERES	29.361.324	396.970.245
A014	CREANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	590.940.768	0	590.940.768	310	- A vue	0	0
015	- A vue	590.940.768	0	590.940.768	311	- Trésor public, CCP	0	0
016	- Banque centrale				312	- Autres institutions financières	29.361.324	396.970.245
017	- Trésor public, CCP				320	- A terme	0	0
018	- Autres institutions financières					Dettes rattachées	0	0
019	- A terme	0	0	0	330	DETTES A L'EGARD DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	1.755.572.968	1.769.169.152
030	CREANCES RATTACHEES				331	- Comptes d'épargne à vue	558.986.528	1.218.262.828
030	CREANCES SUR LES MEMBRES				332	- Comptes d'épargne à terme	1.181.557.950	550.906.324
	OU BENEFICIAIRES				334	- Autres dettes à vue	471.500	0
035	- Autres Concours aux membres bénéficiaires ou clients	1.692.992.976	78.642.647	1.614.350.329	335	- Autres dettes à terme	14.556.990	0
037	- Crédits ordinaires	15.639.591	0	15.639.591	345	- Autres passifs	0	71.500
051	- crédit bail- et opérations assim	1.677.353.385	78.642.647	1.598.710.738	350	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	12.750.013	33.566.921
100	- Titres de placement				355	ECART D'ACQUISITION	0	0
110	IMMOBILISA. FINANCIERES	5.100.000	0	5.100.000	360	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
120	IMMOBILISA. FINANCIERES				362	EMPRUNTS ET TITRES EMISS SUBORDONNES	0	0
	MISES EN EQUIVALENCE				365	PROVISION REGLEMENT	0	0
140	IMMOBIL. INCORPORABLES	2.632.622	0	2.632.622	370	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
145	IMMOBIL. CORPORALES	117.067.632	79.826.803	37.240.829	375	FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	4.363.769	0
150	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES				380	CAPITAL	34.068.000	31.833.000
	OU MEMBRES				385	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
155	Autres actifs	0	0	0		Reserves consolidées, écart de reevaluation, écart de conversion, différence sur titres mis en équivalence	82.045.025	68598.973
160	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS				390	Part du groupe	0	0
165	ECART D'ACQUISITION	95.024.980	0	95.024.980	391	Part des intérêts minoritaire	0	0
					392	Report à nouveau (+/-)	471.410.717	395.216.423
					400	Excedent ou déficit de l'exercice (+/-)	7278.037	89.640.346
					420	Part du groupe	0	0
					421	Part des intérêts minoritaire	0	0
					422		0	0
250	TOTAL ACTIF	2.555.319.303	158.469.450	2.396.849.853	450	TOTAL DU PASSIF	2.396.849.853	2.785.066.560

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE BOURGUIBA COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	CHARGES	MONTANT		CODES	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-1			N	N-1
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	77.441.024	112.215.037	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	435.380.311	480.067.083
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	16.356.863	77.211.407	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clientèle	56.612.657	77.934.564
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaires ou clients	61.084.161	35.003.630	702	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	371.347.445	386.911.400
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Autres intérêts et produits assi	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	7.420.209	15.221.119
608	COMMISSIONS	0	0	707	COMMISSIONS	0	0
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	134.328.163	131.854.930
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	- Produits sur titres de placement	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	710	- Dividendes et produits assimilés	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	711	- Produits sur opérations de change	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	712	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
615	charges diverses d'exploitation financière	0	0	713	Produits sur prêt et titres émis subordonnés,	0	0
620	ACHATS DE MARCHANDISES	0	0	714	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	15.272.655	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	MARGE COMMERCIALES	0	0
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	720	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
630	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI.	303.265.519	305.282.054	721	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	38.378.668	52.435.589	722	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	0	21.049.116
632	- Autres frais généraux	264.886.851	252.846.465	730	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
640	DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	20.577.961	24.064.117	740	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECUPÉRATIONS SUR CR	1.035.388.747	331.821.000
645	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCE	1.880.663.685	450.891.268	745	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECT. DE VALEUR SUR CREAN. ET DU HORS BILAN	0	0
650	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	0	750	EXCEDENTS/PERISS/RESERVE/ATONIA FONDS	0	0
655	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GENE.	117.741.141	33.602.350	755	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	410.204.280	46.389
660	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4.251.765	-912.862	760	QUOTE-PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISE MISES EN EQUIVALENC	7.106.744	2.107.868
670	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0	0	765	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	-365.960.195	41.804.422
	IMPOT SUR LES EXCEDENTS	0	0	780	Part du Groupe	0	0
		0	0	781	Part des intérêts minoritaires	0	0
		0	0	782	TOTAL DES PRODUITS	2.403.941.095	925.141.964
690	TOTAL DES CHARGES	2.403.941.095	925.141.964	790			

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE COLOBANE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N			CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AUTROV	NET			N	N-1
010	CAISSE	86.619.125	0	86.619.125	300	DETTES A L'EGARD DES INSTITUTIONS FINANCIERES	47.543.301	429.950.025
A014	CREANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	590.940.768	0	590.940.768	310	- A vue	18.181.977	0
015	- A vue	590.940.768	0	590.940.768	311	- Trésor public, CCP	0	0
016	- Banque centrale				312	- Autres institutions financières	29.361.324	429.950.025
017	- Trésor public, CCP				320	- A terme	0	0
018	- Autres institutions financières					Dettes rattachées	0	0
019	- A terme	0	0	0	330	DETTES A L'EGARD DES MEMBRES SOUSCRIPTIONNAIRES		
030	CREANCES RATTACHEES				331	- Comptes d'épargne à vue	21.526.756,43	2.234.888.906
035	CREANCES SUR LES MEMBRES				332	- Comptes d'épargne à terme	738.185.879	1.532.895.719
037	OU BENEFICIAIRES				334	- Autres dettes à vue	1.398.020.697	701.993.187
		2.029.873.340	92.217.359	1.937.655.981	335	- Autres dettes à terme	525.500	0
	- Autres Concurrents aux membres				345	- Autres passifs	15.943.567	0
	beneficiaires ou clients	19.685.809	0	19.685.809	350	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	32.979.780	71.500
	- Crédits ordinaires	2.010.190.537	92.217.359	1.917.973.178	355	ECART D'ACQUISITION	22.859.315	42.126.209
051	- crédit bail- et opérations assim				360	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
100	- Titres de placement				362	EMPRUNTS ET TITRES EMISSIONS SUBORDONNES	0	0
110	IMMOBILISA. FINANCIERES	5.200.000	0	5.200.000	365	PROVISION REGLEMENT	0	0
120	IMMOBILISA. FINANCIERES				370	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
	MISES EN EQUIVALENCE				375	FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	8.463.320	0
140	IMMOBIL. INCORPORELLES	7.490.145	0	7.490.145	380	CAPITAL	39.898.000	36.630.000
145	IMMOBIL. CORPORELLES	213.319.748	131.118.233	82.201.515	385	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
150	ACTIONNAIRES, ASSOCIES OU MEMBRES					Reserves consolidées, écart de revaluation, écart de conversion, différences sur titres mis en équivalence	82.435.335	68.989.283
155	Autres actifs	0	0	0	390	Part du groupe	0	0
160	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS				391	Part des intérêts minoritaires	0	0
165	ECART D'ACQUISITION	100.463.332	0	100.463.332	392	Report à nouveau (+/-)	449.501.330	397.428.177
					400	Excedent ou déficit de l'exercice (+/-)	22.785.158	65.519.205
					420	Part du groupe	0	0
					421	Part des intérêts minoritaire	0	0
					422			
250	TOTAL DE ACTIF	3.033.906.458	223.335.592	2.810.570.866	450	TOTAL DU PASSIF	2.810.570.866	3.275.603.305

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE COLOBANE COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs C'fa)

CODE	CHARGES	MONTANT		CODE	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-1			N	N-1
600	INTÉRÊTS ET CHARGES ASSI	49.909.268	71.246.955	700	INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSI	36.770.858	38.716.946
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	18.604.624	52.761.751	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les institutions financières	23.572.750	60.872.213
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaires ou clients	31.304.644	18.485.204	702	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clientèle	332.345.873	316.033.160
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	- Autres intérêts et produits ass	11.786.235	10.259.573
608	COMMISSIONS	0	0	707	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	65.239.500
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	COMMISSIONS	107.627.115	97.956.468
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	710	- Produits sur titres de placement	0	0
612	- Charges sur opér. de hors bilan	0	0	711	- Dividendes et produits assimilés	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	712	- Produits sur opérations de change	0	0
615	charges diverses d'exploitation financière	0	0	713	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
620	ACTIFS DE MARCHANDISES	0	0	714	Produits sur prêt et titres émis subordonnés	0	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	12.873.272	0
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	720	MARGE COMMERCIALES	0	0
630	FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOI	281.409.080	276.849.094	721	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	38.943.041	51.765.019	722	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	0
632	- Autres frais généraux	242.466.039	225.084.075	730	PRODUITS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION	0	16.895.708
640	DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	30.702.566	27.462.465	740	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
645	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRANCE	400.039.863	214.078.327	745	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECUPÉRATIONS SUR CR	336.600.485	230.023.828
650	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CRANCES ET DU HORS BILAN	0	0	750	SOLDE EN BÉNÉFICE DES CORRECT. DE VALEUR SUR CRANCE ET DU HORS BILAN	0	0
655	EXCÉDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GÉNÉL	114.468.582	74.844.692	755	EXCÉDENT DES REPRISES SUR DOTATIONS FINANCIERES	25.420.716	3.839.900
660	CHARGE D'EXCEPTIONNELLES	0	0	760	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	4.815.416	3.305.877
670	PERTES SUR INTERETS ANTERIEURS	1.307.659	738.135	765	QUOTI-PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISE MISES EN EQUIVALENCE	0	0
	IMPOT SUR LES EXCEDENTS	0	0	780	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	-22.785.158	73.967.059
		0	0	781	Part du Groupe	0	0
		0	0	782	Part des intérêts minoritaires	0	0
690	TOTAL DES CHARGES	877.837.018	665.219.668	790	TOTAL DES PRODUITS	877.837.018	665.219.668

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL FCCMS COMBINE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N		N-1		CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AMORTISSEMENT	NET	NET			N	N-1
010	CAISSE	4.260.104.820	0	4.260.104.820	4.761.332.569	300	DETTES A L'EGARD DES INSTITUTIONS FINANCIERES	0 525.157.947	8.627.260.253
A014	CREANCES SUR INSTITUTIONS FINANCIERES	20.424.989.287	0	20.424.989.287	14.159.996.845	310	- A vue	1.126.279.912	1.236.652.064
015	- A vue	8.683.236.907	0	8.683.236.907	0	311	- Trésor public, CCP	0	0
016	- Banque centrale					312	- Autres institutions financières	9.182.784.848	6.797.235.226
017	- Trésor public, CCP					320	- A terme	156.774.467	550.000.000
018	- Autres institutions financières						Dettes rattachées	59.318.720	43.372.963
019	- A terme					330	DETTES A L'EGARD DES MEMBRES SOUS CRÉDITAIRES		
	CREANCES RATTACHEES	11.638.067.922	0	11.638.067.922	14.020.206.101	331	- Comptes d'épargne à vue	102.850.818.254	98.746.557.280
030	CREANCES SUR LES MEMBRES	103.684.458		103.684.458	139.790.744	332	- Comptes d'épargne à terme	22.871.470.814	24.661.083.251
	OU BENEFICIAIRES					334	- Autres dettes à vue	78.943.117.520	73.177.727.381
035	- Autres Concours aux membres	94.713.711.299	2.536.911.893	92.176.799.406	93.651.583.732	335	- Autres dettes à terme	16.303.529	9.875.974
	beneficiaires ou clients					345	- Autres passifs	1.019.926.391	897.870.674
037	- Crédits ordinaires	1.878.465.037	0	1.878.465.037	1.906.536.599	350	COMPTES D'ORDRE ET DIVIDENDES	10.269.545.489	9.739.034.972
		92.835.246.262	2.536.911.893	90.298.334.369	91.745.047.133	360	ECART D'ACQUISITION	12.204.901.752	5.073.656.855
051	- crédit bail- et opérations assim						PROVISIONS POUR RISQUES		
100	- Titres de placement					362	ET CLERGES	0 589.257.959	27.034.770
110	IMMOBILISA. FINANCIERES	2.505.260.000	435.600.000	2.069.600.000	5.187.310.438	365	EMPRUNTS ET TITRES EMISSIONS BORDONNES	0	0
120	IMMOBILISA. FINANCIERES					370	PROVISION REGLEMENT	0	0
	MISES EN EQUIVALENCE					375	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	239.700.084	0
140	IMMOBIL. INCORPORABLES	1.327.931.139	1.168.004.090	159.927.049	631.550.588		FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	4.100.425.034	0
145	IMMOBIL. CORPORALES	25.358.036.472	14.609.918.525	10.748.117.947	8.744.363.615	380	CAPITAL	2 043.016.527	1.798.267.779
150	ACTIONNAIRES, ASSOCIES					385	PRIME SUR LES AU CAPITAL	0	0
	OU MEMBRES						Reserves consolidées, écart de revaluation, écart de conversion, différences sur titres mis en équivalence	3.000.040.452	2.488.950.850
155	Autres actifs					390	Part du groupe	0	0
160	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	12.612.266.100	7.314.471.725	5.297.794.375	7.908.241.361	391	Part des intérêts minoritaires	0	0
						400	Report à nouveau (+/-)	13.857.225.982	13.145.197.372
165	ECART D'ACQUISITION					420	Excédent ou déficit de l'exercice (+/-)	-22.011.173.526	1.234.075.689
						421	Part du groupe	0	0
						422	Part des intérêts minoritaires	0	0
250	TOTAL DE ACTIF	173.733.822.187	26.064.906.233	147.668.915.954	140.880.035.820	450	TOTAL DU PASSIF	147.668.915.954	140.880.035.820

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL FCCMS COMBINE **COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012**

(en millions de francs C'FA)

CODE	CHARGE	MONTANT		CODE	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-I			N	N-I
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	2.364.349.199	1.872.222.019	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	15.783.882.927	14.660.136.948
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	524.715.130	769.422.408	701	- Intérêts et produits assimilés sur les institutions financières	607.152.434	709.920.326
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaire ou clients	1.837.087.215	1.100.003.082	702	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clients	14.365.976.146	13.243.984.453
605	- Autres intérêts et charges assim.	2.546.854	2.796.529	704	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	902.320.979	785.107.317	705	- Autres intérêts et produits assi	810.754.347	706.232.169
608	COMMISSIONS	4.000	0	707	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	65.230.500
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	COMMISSIONS	7.292.389.308	6.674.515.035
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	27.935.005	56.173.934
611	- Charges sur opérations de change	4.000	0	710	- Produits sur titres de placement	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	711	- Dividendes et produits assimilés	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	1.327.265	47.444	712	- Produits sur opérations de change	0	0
615	charges diverses d'exploitation financière	0	0	713	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
620	ACHATS DE MARCHANDISES	0	0	714	Produits sur prêt et titres émis subordonnés	27.935.005	56.173.934
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	522.792.476	59.390.338
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	720	MARGES COMMERCIALES	0	0
630	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI.	13.487.010.240	2.512.443.909	721	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	4.849.075.249	5.028.301.975	722	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
632	- Autres frais généraux	8.637.934.991	7.484.141.934	730	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	716.052	85.109.980
640	DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	3.592.218.397	3.262.962.932	740	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
645	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	40964047823	5911022574	745	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CR	18.810.687.241	5.028.974.605
650	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GENE.	4.515.596.485	559.357.157	750	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECT. DE VALEUR SUR CREAN. ET DU HORS BILAN	0	0
655	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	755	EXCEDENT DES REPRISES SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GENERAUX	1.491.436.940	150.304.345
660	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	739.507.939	804.805.866	760	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	625.368.852	162.200.222
670	IMPOT SUR LES EXCEDENTS	0	0	765	QUOTE-PART DANS LE RESULTAT D'ENTRI-PRISE MISES EN EQUIVALENCE	0	0
690	TOTAL DES CHARGES	66.566.382.327	25.707.969.218	780	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	-22.011.173.526	1.234.075.689
				781	Part du Groupe		
				782	Part des intérêts minoritaires		
				790	TOTAL DES PRODUITS	66.566.382.327	25.707.969.218

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE GRAND YOFF

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N			CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AMORTISSEMENT	NET			N	N-I
010	CAISSE:	33.423.235	0	33.423.235	300	DETTES A L'EGARD DES	15.627.738	544.121.981
A014	CREANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	342.073.208	0	342.073.208	310	INSTITUTIONS FINANCIERES	0	0
015	- A vue	342.073.208	0	342.073.208	311	- A vue	0	0
016	- Banque centrale				312	- Trésor public, CCP	0	0
017	- Trésor public, CCP				320	- Autres institutions financières	15.627.738	544.121.981
018	- Autres institutions financières					- A terme	0	0
019	- A terme	0	0	0	330	Dettes rattachées	0	0
030	CREANCES RATTACHEES					DETTE SALDABLE		
035	CREANCES SUR LES MEMBRES				331	DES MEMBRES BENEFICIAIRES	993.202.502	853.931.519
	OU BENEFICIAIRES				332	- Comptes d'épargne à vue	272.869.923	612.949.220
	- Autres Concours aux membres	749.835.311	32.119.920	717.715.391	334	- Comptes d'épargne à terme	714.019.414	240.982.299
	bénéficiaires ou clients	9865.763	0	9865.763	335	- Autres dettes à vue	167.000	0
037	- Crédits ordinaires	739.969.548	32.119.920	707.849.628	345	- Autres dettes à terme	6.146.165	0
051	- crédit bail- et opérations assim				350	- Autres passifs	151.334.676	12.500
100	- titres de placement				355	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	15.252.221	12.714.765
110	IMMOBILISA. FINANCIERES	100.000	0	100.000	360	ECART D'ACQUISITION		
120	IMMOBILISA. FINANCIERES					PROVISIONS POUR RISQUES		
	MISES EN EQUIVALENCE				362	ET CHARGES	714.652	0
140	IMMOBIL. INCORPORELLES	839.445	0	839.445	365	EMPRUNTS ET TITRES	0	0
145	IMMOBIL. CORPORELLES	117.526.169	0	117.526.169	370	EMIS SUBORDONNES	0	0
150	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES				375	PROVISION REGLEMENT	0	0
	OU MEMBRES					SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
155	Autres actifs	0	0	0	380	FONDS POUR RISQUES	1.393.197	0
160	COMPTES D'ORDRE	0	0	0	385	FINANCIER GENERAUX	21.030.000	17.844.000
165	ET DIVERS	91.243.011	0	91.243.011	390	CAPITAL	0	0
	ECART D'ACQUISITION					PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
						Reserves consolidées, écart de		
						reévaluation, écart de conversion,		
						différence sur titres mis en équivalence	25.409.130	-16988.342
						Part du groupe	0	0
						Part des intérêts minoritaire	0	0
						Report à nouveau (+/-)	21.516.438	-102.102.495
						L'excédent ou déficit de l'exercice (+/-)	-26.248.100	166.016.405
						Part du groupe	0	0
						Part des intérêts minoritaire	0	0
250	TOTAL ACTIF	1.335.040.379	115.807.925	1.219.232.454	450	TOTAL DU PASSIF	1.219.232.454	1.475.550.333

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE GRAND YOFF
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N		N-I		CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AMT/PROV	NET	NET			N	N-I
010	CAISSE	33.423.235	0	33.423.235	36.425.365	300	DETTES A L'EGARD DES INSTITUTIONS FINANCIERES	15.627.738	544.121.981
A014	CREANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	342.073.208	0	342.073.208	658.997.838	310	- A vue	0	0
015	- A vue	342.073.208	0	342.073.208	658.997.838	311	- Trésor public, CCP	0	0
016	- Banque centrale					312	- Autres institutions financières	15.627.738	544.121.981
017	- Trésor public, CCP					320	- A terme	0	0
018	- Autres institutions financières						Dettes rattachées	0	0
019	- A terme	0	0	0	0	330	DETTES A L'EGARD DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES		
030	CREANCES RATTACHEES					331	- Comptes d'épargne à vue	993.202.502	853.931.519
035	CREANCES SUR LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES					332	- Comptes d'épargne à terme	272.869.923	612.949.220
	- Autres Concours aux membres bénéficiaires ou clients					334	- Autres dettes à vue	714.019.414	240.982.299
037	- Crédits ordinaires	749.835.311	32.119.920	717.715.391	640.658.596	335	- Autres dettes à terme	167.000	0
051	- crédit bail- et opérations assim					345	- Autres passifs	6.146.165	0
100	- Titres de placement	9865.763	0	9865.763	0	350	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	151.334.676	12.500
110	IMMOBILISA. FINANCIERES	739.969.548	32.119.920	707.849.628	640.658.596	355	ECART D'ACQUISITION	15.252.221	12.714.765
120	IMMOBILISA. FINANCIERES	100.000	0	100.000		360	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	714.652	0
	MISES EN EQUIVALENCE					362	EMPRUNTS ET TITRES EMISS SUBORDONNES	0	0
140	IMMOBIL. INCORPORELLES	839.445	0	839.445	839.445	365	PROVISION REGLEMENT	0	0
145	IMMOBIL. CORPORELLES	117.526.169	83.688.005	33.838.164	46.356.077	370	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
150	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES OU MEMBRES					375	FONDS POUR RISQUES FINANCIER GENERAUX	1.393.197	0
155	Autres actifs	0	0	0	0	380	CAPITAL	21.030.000	17.844.000
160	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	91.243.011	0	91.243.011	90.402.233	385	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
165	ECART D'ACQUISITION						Reserves consolidées, écart de reevaluation, écart de conversion, différence sur titres mis en équivalence	25.409.130	-16988.342
						390	Part du groupe	0	0
						391	Part des intérêts minoritaire	0	0
						392	Report à nouveau (+/-)	21.516.438	-102.102.495
						400	L'excédent ou déficit de l'exercice (+/-)	-26.248.100	166.016.405
						420	Part du groupe	0	0
						421	Part des intérêts minoritaire	0	0
250	TOTAL ACTIF	1.335.040.379	115.807.925	1.219.232.454	1.475.550.333	450	TOTAL DU PASSIF	1.219.232.454	1.475.550.333

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE KAOLACK **COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012**

(en millions de francs CFA)

CODE	CHARGES	MONTANT		CODE	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-1			N	N-1
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	74.532.259	89.920.218	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	440.097.461	487.730.925
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	0	33.286.312	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les institutions financières	29.818.085	78.942.943
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaires ou clients	74.532.259	56.633.906	702	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clientèle	394.235.954	301.877.034
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	- Autres intérêts et produits ass	16.043.422	16.910.948
608	COMMISSIONS	0	0	707	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	COMMISSIONS	158.262.038	139.924.153
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	710	- Produits sur titres de placement	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	711	- Dividendes et produits assimilés	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	712	- Produits sur opérations de change	0	0
615	charges diverses d'exploitation financière	0	0	713	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
620	ACTIFS DE MARCHANDISES	0	0	714	Produits sur prêt et titres émis subordonnés	0	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	20.539.935	0
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	720	MARGE COMMERCIALES	0	0
630	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI.	287.202.684	281.464.901	721	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	48.988.479	60.183.100	722	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	15.556.636
632	- Autres frais généraux	238.214.205	221.281.801	730	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	0	0
640	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	11.813.900	14.955.091	740	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
645	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCE	403.635.748	157.500.178	745	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CR CRIAN. ET DU HORS BILAN	396.377.890	101.069.414
650	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	0	750	EXTENSION DES RÉSULTATS EN RENDUS RENDUS	0	0
655	EXCÉDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GENE.	165.347.425	54.063.817	755	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2.136	15.877
660	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6.542.531	1.600.302	760	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	1.687.112	23.213
670	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0	0	765	QUOTE-PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISE MISES EN EQUIVALENC.	0	0
	IMPOT SUR LES EXCEDENTS	0	0	780	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	67.892.025	137.037.393
				781	Part du Groupe		
				782	Part des intérêts minoritaires		
690	TOTAL DES CHARGES	949.074.547	599.504.507	790	TOTAL DES PRODUITS	949.074.547	607.282.825

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE KOLDA COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N			CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AMPROX	NET			N	N-I
010	CAISSE	107.674.740	0	107.674.740	300	DETTES A L'EGARD DES INSTITUTIONS FINANCIERES	852.115.964	957.080.115
A014	CREANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	324.241.966	0	324.241.966	310	- A vue	184.734.935	0
8 015	- A vue	324.241.966	0	324.241.966	311	- Trésor public, CCP	0	0
016	- Banque centrale				312	- Autres institutions financières	667.381.029	957.080.115
017	- Trésor public, CCP				320	- A terme	0	0
018	- Autres institutions financières				330	Dettes rattachées	0	0
019	- A terme	0	0	0	330	DETTES A L'EGARD DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	1.548.006.075	1.773.669.403
030	CREANCES SUR LES MEMBRES				331	- Comptes d'épargne à vue	267.167.979	1.179.097.872
035	OU BENEFICIAIRES				332	- Comptes d'épargne à terme	1.265.347.377	594.571.531
035	- Autres Concours aux membres bénéficiaires ou clients	2.633.112.140	69.543.311	2.563.568.829	334	- Autres dettes à vue	2.112.500	0
037	- Crédits ordinaires	52.114.650	0	52.114.650	335	- Autres dettes à terme	13.378.219	0
051	- crédit bail- et opérations assim	2.580.997.490	69.543.311	2.511.454.179	345	- Autres passifs	7.446.970	3.344.865
100	- Titres de placement				350	COMPTE D'ORDRE ET DIVERS	32.739.997	28.523.101
110	IMMOBILISA. FINANCIERES	3.400.000	0	3.400.000	355	ECART D'ACQUISITION	0	0
120	IMMOBILISA. FINANCIERES				360	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
140	MISES EN EQUIVALENC				362	EMPRUNTS ET TITRES EMISS SUBORDONNES	0	0
145	IMMOBIL. INCORPORELLES	1.085.647	0	1.085.647	365	PROVISION REGLEMENT	0	0
150	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	264.371.962	133.680.391	130.691.571	370	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
155	OU MEMBRES				375	FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	6.722.350	0
160	Autres actifs	0	0	0	380	CAPITAL	46.237.000	43.306.000
165	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	42.714.048	0	42.714.048	385	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
	ECART D'ACQUISITION				390	Reserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différence sur titres mis en équivalence	89.059.238	59.645.789
					391	Part du groupe	0	0
					392	Part des intérêts minoritaires	0	0
					400	Report à nouveau (+/-)	642.734.269	388.787.696
					420	Excédent ou déficit de l'exercice (+/-)	-51.685.062	171.046.731
					421	Part du groupe	0	0
					422	Part des intérêts minoritaires	0	0
250	TOTAL ACTIF	3.376.600.503	203.223.702	3.173.376.801	450	TOTAL DU PASSIF	3.173.376.801	3.425.403.700

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE KOLDA COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	CHARGES	MONTANT		CODE	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-I			N	N-I
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	74.162.399	109.640.439	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	496.181.574	508.573.315
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	54.242.223	96.631.009	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clients	7.800.196	17.298.265
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaires ou clients	19.920.176	13.009.430	702	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	439.659.478	453.898.149
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Autres intérêts et produits assl	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	48.631.900	37.376.901
608	COMMISSIONS	0	0	708	COMMISSIONS	0	0
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	709	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	180.483.498	158.562.928
610	- Charges sur titres de placement	0	0	710	- Produits sur titres de placement	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	711	- Dividendes et produits assimilés	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	712	- Produits sur opérations de change	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	713	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
615	charges diverses d'exploitation financière	0	0	714	Produits sur prêt et titres émis subordonnés	0	0
620	ACTIFS DE MARCHANDISES	0	0	715	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	4.142.348	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	720	MARGE COMMERCIALES	0	0
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	286.332.552	291.006.031	721	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
630	FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOI.	36.582.669	52.290.644	722	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	249.749.883	238.715.387	730	PRODUITS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION	0	0
632	- Autres frais généraux	30.553.593	26.917.177	740	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
640	DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	871.040.002	268.921.115	745	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECUPÉRATIONS SUR CR	814.474.614	262.813.133
645	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRANCE	0	0	750	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIF DE VALEUR SUR CRANCE ET DU HORS BILAN	0	0
650	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	0	755	EXCÉDENTS/DEFICITS RESULTANT DES RÉSULTATS	0	0
655	EXCÉDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GÉNÉL.	172.883.946	72.199.688	760	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	7.212	3.401.207
660	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4.528.812	2.942.431	765	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	4.840.287	3.487.171
670	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0	0	780	QUOTE-PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISE MISES EN EQUIVALENT	60.628.229	176.882.589
	IMPOT SUR LES EXCÉDENTS	0	0	781	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	0	0
				782	Part du Groupe		
690	TOTAL DES CHARGES	1.439.501.304	771.626.881	790	Part des intérêts minoritaires		
					TOTAL DES PRODUITS	1.439.501.304	771.626.881

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE MALICK SY
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N			N-1	CODES	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AMTUX	NET				N	N-1
010	CAISSE	66.364.867	0	66.334.867	57.212.965	300	DETTES A L'EGARD DES	0	706.779.928
A014	CRANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	2.162.859.764	0	2.162.859.764	2.214.056.556	310	INSTITUTIONS FINANCIERES	0	0
8 015	- A vue	2.162.859.764	0	2.162.859.764	2.214.056.556	311	- A vue	0	0
016	- Banque centrale					312	- Trésor public, CCP	0	0
017	- Trésor public, CCP					320	- Autres institutions financières	0	706.779.928
018	- Autres institutions financières					330	- A terme	0	0
019	- A terme	0	0	0	0	330	Dettes rattachées	0	0
	CREANCES RATTACHEES					330	DETTES A L'EGARD		
030	CREANCES SUR LES MEMBRES					331	DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	4.380.159.811	3.777.002.617
035	OU BENEFICIAIRES					332	- Comptes d'épargne à vue	853.595.050	1.813.160.096
	- Autres Concours aux membres					334	- Comptes d'épargne à terme	3.454.981.677	1.963.842.521
037	bénéficiaires ou clients	27.980.557	0	27.980.557	0	335	- Autres dettes à vue	920.000	0
	- Crédits ordinaires	3.016.709.149	139.327.463	2.877.381.686	2.941.104.937	335	- Autres dettes à terme	70.663.084	0
051	- crédit bail- et opérations assim					345	- Autres passifs	0	0
100	- Titres de placement					350	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	24.248.455	59.866.658
110	IMMOBILISA. FINANCIERES	5.100.000	0	5.100.000	5.100.000	355	ECART D'ACQUISITION	0	0
120	IMMOBILISA. FINANCIERES					360	PROVISIONS POUR RISQUES	0	0
	MISES EN EQUIVALENCE					362	ET CHARGES	70.000	0
140	IMMOBIL. INCORPORABLES	1.875.578	0	1.875.578	1.875.578	365	EMPRUNTS ET TITRES	0	0
145	IMMOBIL. CORPORALES	172.949.836	133.372.289	39.577.547	63.154.540	370	EMIS SUBORDONNES	0	0
150	ACTIONNAIRES, ASSOCIES					375	PROVISION REGLEMENT	0	0
	OU MEMBRES					380	ST BVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
155	Autres actifs	0	0	0	0	385	FONDS POUR RISQUES	5.589.045	0
160	COMPTES D'ORDRE	0	0	0	618.000	390	FINANCIERS GENERAUX	49.188.000	45.456.000
165	ECART D'ACQUISITION	66.044.440	0	66.044.440	80.951.818	390	CAPITAL	0	0
						395	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
						399	Reserves consolidées, écart de	65.959.831	44.624.413
						399	reev aluation, écart de conversion,	0	0
						392	différence sur titres mis en équivalence	0	0
						400	Part du groupe	708.939.829	588.039.128
						420	Part des intérêts minoritaire	12.999.468	142.236.119
						421	Report à nouveau (+/-)	0	0
						422	Excédent ou déficit de l'exercice (+/-)	0	0
							Part du groupe	0	0
							Part des intérêts minoritaire	0	0
250	TOTAL ACTIF	5.519.854.191	272.699.752	5.247.154.439	5.364.004.563	450	TOTAL DU PASSIF	5.247.154.439	5.364.004.563

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE MALICK SY
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	CHARGE	MONTANT		CODES	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-1			N	N-1
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	133.514.563	140.588.774	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	554.296.202	595.892.017
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	15.902.548	86.529.744	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les institutions financières	70.705.010	104.008.587
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaire ou clients	117.612.015	54.059.030	702	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clientèle	470.690.915	476.974.966
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	- Autres intérêts et produits assi	12.900.277	14.908.464
608	COMMISSIONS	0	0	707	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	COMMISSIONS	141.929.596	135.854.929
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	710	- Produits sur titres de placement	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	711	- Dividendes et produits assimilés	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	712	- Produits sur opérations de change	0	0
615	charges diverses d'exploitation financière	0	0	713	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
620	ACHATS DE MARCHANDISES	0	0	714	Produits sur prêt et titres émis subordonnés	0	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	17.863.598	0
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	720	MARGE COMMERCIAL	0	0
630	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI.	314.385.049	315.302.802	721	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	51.000.209	52.160.846	722	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	24.806.040
632	- Autres frais généraux	263.384.840	263.141.956	730	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	0	0
640	DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	26.598.245	28.145.477	740	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
645	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCE	713.556.392	195.716.427	745	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECAPERATIONS SUR CR	634.868.699	159.707.321
650	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	0	750	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECT. DE VALEUR SUR CREAN. ET DU HORS BILAN	0	0
655	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GENE.	148.958.142	82.648.357	755	EXCEDENT DES REPRISES SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	0	0
660	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2.891.396	1.680.695	760	PRODUITS EXCEPTIONNELS	150.015	118.000
670	IMPOT SUR LES EXCEDENTS	0	0	765	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	3.795.145	2.343.364
690	TOTAL DES CHARGES	1.339.903.787	764.082.532	780	QUOTE-PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISE MISES EN EQUIVALENC	12.999.468	154.639.139
				781	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)		
				782	Part du Groupe		
					Part des intérêts minoritaires		
				790	TOTAL DES PRODUITS	1.339.903.787	764.082.532

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE MBOUR COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N		N-I		CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AMPROV	NET	NET			N	N-I
010	CAISSE	32.842.785	0	32.842.785	167.871.085	300	DETTES A L'EGARD DES	374.910.647	55.773.820
A014	CREANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	1.613.047.774	0	1.613.047.774	1.300.773.042	310	INSTITUTIONS FINANCIERES	0	0
015	- A vue	1.613.047.774	0	1.613.047.774	1.300.773.042	311	- A vue	0	0
016	- Banque centrale					312	- Trésor public, CCP	374.910.647	55.773.820
017	- Trésor public, CCP					320	- Autres institutions financières	0	0
018	- Autres institutions financières						- A terme	0	0
019	- A terme	0	0	0	0	330	Dettes rattachées	0	0
							DETTES A L'EGARD :		
030	CREANCES RATTACHEES					331	DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	2.266.755.206	2.464.237.459
						332	- Comptes d'épargne à vue	426.744.932	1.555.834.713
035	CREANCES SUR LES MEMBRES					334	- Comptes d'épargne à terme	1.814.626.505	908.402.746
						335	- Autres dettes à vue	136.000	0
	OU BENEFICIAIRES					345	- Autres dettes à terme	25.247.769	0
	- Autres Concurrents aux membres	1.627.297.708	27.464.378	1.599.833.330	1.645.430.720	350	- Autres passifs	1.142.856	- 15.000
	beneficiaires ou clients	21.010.269	0	21.010.269	0	355	COMPTE D'ORDRE ET DIVERS	20.635.783	37.069.830
037	- Crédits ordinaires	1.606.287.439	27.464.378	1.578.823.061	1.645.430.720	360	ECART D'ACQUISITION	0	0
051	- crédit bail- et opérations assim						PROVISIONS POUR RISQUES	0	0
100	- Titres de placement					362	ET CHARGES	0	0
110	IMMOBILIS. FINANCIERES					365	EMPRUNTS ET TITRES	0	0
120	IMMOBILIS. FINANCIERES	5.200.000	0	5.200.000	57.095.527	370	EMIS SUBORDONNES	0	0
						375	PROVISION REGLEMENT	0	0
	MISES EN EQUIVALENCE						SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
140	IMMOBIL. INCORPORELLES	1.182.126	0	1.182.126	1.182.126		FONDS POUR RISQUES	3.869.369	0
145	IMMOBIL. CORPORELLES	149.115.201	68.382.181	80.733.020	38.630.980	380	FINANCIERS GENERAUX	50.691.000	48.513.000
150	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES					385	CAPITAL	0	0
	OU MEMBRES						PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
155	Autres actifs	0	0	0	0		Reserves consolidées, écart de		
160	COMPTES D'ORDRE					390	réévaluation, écart de conversion,	40.451.673	29.729.869
	ET DIVERS					391	différence sur titres mis en équivalence	0	0
165	ECART D'ACQUISITION	19.138.827	0	19.138.827	11.096.543	392	Part du groupe	0	0
						400	Part des intérêts minoritaire	576.581.041	515.824.149
						420	Report à nouveau (+ -)	16.940.287	71.478.696
						421	Excédent ou déficit de l'exercice (+ -)	0	0
						422	Part du groupe	0	0
							Part des intérêts minoritaire	0	0
250	TOTAL ACTIF	3.447.824.421	95.846.559	3.351.977.862	3.222.611.823	450	TOTAL DU PASSIF	3.351.977.862	3.222.611.823

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE MBOUR COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	CHARGES	MONTANT		CODE	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-1			N	N-1
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	50.401.255	58.733.493	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	314.225.272	375.393.797
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	1.229.197	29.003.102	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les institutions financières	37.543.526	66.720.838
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaires ou clients	49.172.058	29.730.391	702	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clientèle	267.137.749	298.399.905
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	- Autres intérêts et produits ass	9.543.997	10.273.054
608	COMMISSIONS	0	0	707	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	COMMISSIONS	100.398.350	93.198.904
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	710	- Produits sur titres de placement	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	711	- Dividendes et produits assimilés	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	712	- Produits sur opérations de change	0	0
615	charges diverses d'exploitation financière	0	0	713	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
620	ACHATS DE MARCHANDISES	0	0	714	Produits sur prêt et titres émis subordonnés	0	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	14.580.158	0
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	247.068.526	256.191.547	720	MARGE COMMERCIALES	0	0
630	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI	38.956.607	48.696.830	721	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	208.111.919	207.494.717	722	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	0
632	- Autres frais généraux	14.478.077	17.666.436	730	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	0	11.765.214
640	DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	396.553.363	126.937.955	740	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
645	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	0	745	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECEPTIONS SUR CR	399.378.698	95.522.880
650	EXCIDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GENE	106.005.763	41.493.188	750	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECT DE VALEUR SUR CREAN ET DU HORS BILAN	0	0
655	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	755	EXTENSION DES RESSOURCES FINANCIERES	0	0
660	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1.123.616	228.701	760	PRODUITS SUR LES REPRISES ANTERIEURES	402.063	102.370
670	IMPOT SUR LES EXCIDENTS	0	0	765	QUOTE-PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISE MISES EN EQUIVALENT	586.346	2.629.458
690	TOTAL DES CHARGES	815.630.600	501.251.320	780	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	16.940.287	77.361.303
				781	Part du Groupe		
				782	Part des intérêts minoritaires		
				790	TOTAL DES PRODUITS	815.630.600	501.251.320

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE OUAKAM COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N		CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	NET			N	N-I
010	CAISSA	132.767.715	0	300	DETTES A L'EGARD DES	226.575.833	900.158.798
A014	CREANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	287.836.905	0	310	INSTITUTIONS FINANCIERES	38.930.834	0
8 015	- A vue	287.836.905	0	311	- A vue	0	0
016	- Banque centrale			312	- Trésor public, CCP	187.644.999	900.158.798
017	- Trésor public, CCP			320	- Autres institutions financières	0	0
018	- Autres institutions financières	0	0	330	- A terme	0	0
019	- A terme			331	Dettes rattachées	0	0
030	CREANCES RATTACHEES			332	DETTES A L'EGARD	3.032.851.508	2.671.851.062
035	CREANCES SUR LES MEMBRES			333	DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	715.432.812	1.216.033.509
037	OU BENEFICIAIRES			334	- Comptes d'épargne à vue	2.270.329.379	1.455.817.553
051	- Autres Concours aux membres	3.437.843.539	107.761.331	335	- Comptes d'épargne à terme	158.000	0
053	bénéficiaires ou clients	31.620.526	0	345	- Autres dettes à vue	46.931.317	0
037	- Crédits ordinaires	3.406.223.013	107.761.331	350	- Autres dettes à terme	105.671.246	0
051	- crédit bail- et opérations assim			355	- Autres passifs	51.384.248	74.069.511
100	- titres de placement			360	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	0	0
110	IMMOBILISA. FINANCIERES	3.000.000	0	362	ECART D'ACQUISITION	0	0
120	IMMOBILISA. FINANCIERES			365	PROVISIONS POUR RISQUES	0	0
140	MISES EN EQUIVALENCE			370	ET CHARGES	0	0
145	IMMOBIL. INCORPORELLES	2.792.656	0	375	EMPRUNTS ET TITRES	7.960.515	0
150	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	296.334.232	204.660.964	380	EMIS SUBORDONNES	41.496.000	34.362.000
155	Autres actifs	0	0	385	PROVISION REGLEMENT	0	0
160	COMPTES D'ORDRE	0	0	390	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	72.097.718	51.682.805
165	ET DIVERS	107.960.802	0	391	FONDS POUR RISQUES	0	0
				392	FINANCIERS GENERAUX	0	0
				400	CAPITAL	0	0
				420	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
				421	Reserves consolidées, écart de	0	0
				422	réévaluation, écart de conversion,	0	0
					différence sur titres mis en équivalence	0	0
					Par du groupe	0	0
					Par des intérêts minoritaire	0	0
					Report à nouveau (+/-)	378.352.665	385.242.493
					Excedent ou déficit de l'exercice (+/-)	37.023.821	13.525.085
					Par du groupe	0	0
					Par des intérêts minoritaire	0	0
250	TOTAL ACTIF	4.265.835.849	312.422.295	450	TOTAL DU PASSIF	3.953.413.554	4.130.891.754

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE OUAKAM COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	CHARGES	MONTANT		CODE	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-1			N	N-1
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	108.226,188	132.433,075	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	577.825,659	509.937,067
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	40.994,943	93.468,087	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les institutions financières	24.452,334	65.694,955
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaires ou clients	67.231,245	38.964,988	702	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clientèle	538.363,300	427.806,169
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	- Autres intérêts et produits assi	15.010,025	16.455,943
608	COMMISSIONS	0	0	707	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	COMMISSIONS	162.848,050	118.476,746
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	710	- Produits sur titres de placement	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	711	- Dividendes et produits assimilés	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	712	- Produits sur opérations de change	0	0
615	charges diverses d'exploitation financière	0	0	713	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
620	ACTIFS DE MARCHANDISES	0	0	714	Produits sur prêt et titres émis subordonnés	0	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	18.042,286	0
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	720	MARGE COMMERCIALES	0	0
630	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI.	386.982,781	344.472,486	721	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	59.436,907	72.026,317	722	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	27.314,970
632	- Autres frais généraux	327.545,874	272.446,169	730	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	0	0
640	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	55.803,101	53.450,334	740	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
645	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCE SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	715.855,879	328.337,292	745	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCE ET DU HORS BILAN	675.258,041	241.128,053
650	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	0	750	EXTENSION DES REPRISSES D'AMORTISSEMENTS	0	0
655	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISSES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GENE.	139.426,849	19.146,518	755	REPRISES D'AMORTISSEMENTS	170,625	0
660	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2.264,283	-3.128,905	760	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	11.438,241	5.016,534
670	IMPOT SUR LES EXCEDENTS	0	0	765	QUOTI -PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISE MISES EN EQUIVALENT	0	0
				780	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	37.023,821	27.182,570
				781	Part du Groupe		
				782	Part des intérêts minoritaires		
690	TOTAL DES CHARGES	1.408.559,081	874.710,800	790	TOTAL DES PRODUITS	1.408.559,081	874.710,800

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE PIKINE COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N-1			CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AMORT.	NET			N	N-1
010	CAISSE	145.688.880	0	145.688.880	300	DETTES A L'EGARD DES INSTITUTEURS FINANCIERES	95.854.386	328.193.786
A014	CREANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	843.907.670	0	843.907.670	310	- A vue	95.854.386	328.193.786
015	- A vue	843.907.670	0	843.907.670	311	- Trésor public, CCP	0	0
016	- Banques centrales				312	- Autres institutions financières	78.796.665	1.185.468.441
017	- Trésor public, CCP				320	- A terme	0	0
018	- Autres institutions financières					Dettes rattachées	0	0
019	- A terme	0	0	0	330	DETTES A L'EGARD DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	2.305.918.663	2.148.384.583
030	CREANCES RATTACHEES				331	- Comptes d'épargne à vue	468.583.954	1.220.961.878
035	CREANCES SUR LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES				332	- Comptes d'épargne à terme	1.812.938.825	927.422.705
	- Autres Concours aux membres bénéficiaires ou clients	1.803.960.647	45.965.952	1.757.994.695	334	- Autres dettes à vue	187.983	0
037	- Crédits ordinaires	16.182.054	0	16.182.054	335	- Autres dettes à terme	24.207.901	0
051	- crédit bail- et opérations assim	1.787.778.593	45.965.952	1.741.812.641	345	- Autres passifs	57.384.087	77.500
100	- Titres de placement				350	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	48.221.990	52.975.006
110	IMMOBILISA. FINANCIERES	200.000	0	200.000	355	ECART D'ACQUISITION		
120	IMMOBILISA. FINANCIERES				360	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
	MISES EN EQUIVALENCE				362	EMPRUNTS ET TITRES EMISSIONS SUBORDONNES	0	0
140	IMMOBIL. INCORPORELLES	3.420.455	0	3.420.455	365	PROVISIONS REGLEMENTAIRES	0	0
145	IMMOBIL. CORPORELLES	201.003.689	148.748.754	52.254.935	370	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
150	ACTIONNAIRES, ASSOCIES				375	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	4.785.814	0
	OU MEMBRES				380	CAPITAL	44.958.000	38.865.000
155	Autres actifs	0	0	0	385	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
160	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS					Reserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur titres mis en équivalence	34.509.040	26.703.453
165	ECART D'ACQUISITION	14.789.692	0	14.789.692	390	Part du groupe	0	0
					391	Part des intérêts minoritaires	0	0
					392	Report à nouveau (+/-)	219.330.074	209.019.985
					400	Excédent ou déficit de l'exercice (+/-)	7294.273	18.115.676
					420	Part du groupe	0	0
					421	Part des intérêts minoritaires	0	0
					422		0	0
250	TOTAL DE ACTIF	3.012.971.033	194.714.706	3.818.256.327	450	TOTAL DU PASSIF	2.818.256.327	2.822.154.989

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE PIKINE
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	CHARGE	MONTANT		CODE	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-I			N	N-I
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	56.789.088	60.518.467	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	330.168.552	322.905.277
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	6.091.218	30.361.878	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les institutions financières	24.307.855	50.489.213
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaire ou clients	50.695.870	30.156.589	702	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clients	291.296.528	263.660.870
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	- Autres intérêts et produits assi	14.564.169	8.755.194
608	COMMISSIONS	0	0	707	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	COMMISSIONS	146.052.280	119.308.903
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	710	- Produits sur titres de placement	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	711	- Dividendes et produits assimilés	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	712	- Produits sur opérations de change	0	0
615	charges diverses d'exploitation financière	209.250	0	713	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
620	ACTIF DE MARCHANDISES	0	0	714	Produits sur prêt et titres émis subordonnés	0	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	11.956.372	0
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	720	MARGES COMMERCIALES	0	0
630	FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	292.578.945	277.106.082	721	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	47.215.517	59.197.957	722	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	20.751.366
632	- Autres frais généraux	215.363.428	217.908.125	730	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	0	0
640	DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	33.581.642	33.749.512	740	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
645	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	360.071.751	135.866.630	745	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CR	329.230.628	95.135.236
650	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GENERAUX	82.893.055	20.015.092	750	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECT. DE VALEUR SUR CREA. ET DU HORS BILAN	0	0
655	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	755	EXCEDENT REPRIS SUR DOTATIONS RONES	0	0
660	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	2.445.938	2.125.039	760	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	1.000.000
670	IMPOT SUR LES EXCEDENTS	0	0	765	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	18.456.110	2.382.605
690	TOTAL DES CHARGES	828.569.669	529.380.822	780	QUOTE-PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	0	0
				781	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	7.294.273	28.491.359
				782	Part du Groupe	0	0
					Part des intérêts minoritaires	0	0
				790	TOTAL DES PRODUITS	828.569.669	532.992.028

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE RUFISQUE
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N			CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AUTRES	NET			N	N-1
010	CASSE	109.226.375	0	109.226.375	300	DETTES A L'EGARD DES INSTITUTIONS FINANCIERES	109.968.186	1.185.468.441
011	CREANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	932.695.041	0	932.695.041	310	- A vue	31.171.521	0
012	- A vue	932.695.041	0	932.695.041	311	- Trésor public, CCP	0	0
013	- Banque centrale				312	- Autres institutions financières	78.796.665	1.185.468.441
014	- Trésor public, CCP				320	- A terme	0	0
015	- Autres institutions financières				330	Dettes rattachées	0	0
016	- A terme	0	0	0	331	DETTES A L'EGARD DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	3.410.168.424	3.111.113.657
017	CREANCES RATTACHEES				332	- Comptes d'épargne à vue	677.126.219	2.252.764.294
018	CREANCES SUR LES MEMBRES				333	- Comptes d'épargne à terme	2.713.359.941	858.349.363
019	OU BENEFICIAIRES				334	- Autres dettes à vue	250.400	0
020	- Autres Concours aux membres	3.142.724.509	93.612.116	3.049.112.393	335	- Autres dettes à terme	19.431.864	0
021	bénéficiaires ou clients	36.505.360	0	36.505.360	345	- Autres passifs	240.716.903	2.246.500
022	- Crédits ordinaires	3.106.219.149	91.612.116	3.012.607.033	350	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	119.987.435	86.592.481
023	- crédit bail- et opérations assim.				355	ECART D'ACQUISITION	0	0
024	- titres de placement				360	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
025	IMMOBILISA. FINANCIERES	5.600.000	0	5.600.000	362	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
026	IMMOBILISA. FINANCIERES				365	PROVISION REGLEMENT	0	0
027	MISES EN EQUIVALENCE				370	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
028	IMMOBIL. INCORPORELLES	5.699.802	0	5.699.802	375	FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	0	0
029	IMMOBIL. CORPORELLES	575.623.605	229.093.766	346.529.839	380	CAPITAL	9.578.066	60.051.000
030	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES				385	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
031	OU MEMBRES				390	Reserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différence sur titres mis en équivalence	73.947.367	55.597.092
032	Autres actifs	0	0	0	391	Part du groupe	0	0
033	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	0	0	0	392	Part des intérêts minoritaire	0	0
034	ECART D'ACQUISITION	49.432.718	0	49.432.718	400	Report à nouveau (+/-)	455.371.493	440.592.401
035					420	Excédent ou déficit de l'exercice (+/-)	6.954.294	33.229.367
036					421	Part du groupe	0	0
037					422	Part des intérêts minoritaire	0	0
250	TOTAL ACTIF	4.821.002.050	322.705.882	4.498.296.168	450	TOTAL DU PASSIF	4.498.296.168	4.974.890.939

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE RUFISQUE **COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012**

(en millions de francs CFA)

CODE	CHARGE	MONTANT		CODE	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-I			N	N-I
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	75.705.696	111.990.162	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	576.306.894	515.107.608
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	39.942.036	88.756.934	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les institutions financières	39.685.387	76.033.278
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaires ou clients	35.763.660	23.233.228	702	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clientèle	517.767.457	427.925.033
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	- Autres intérêts et produits assi	18.854.050	11.149.297
608	COMMISSIONS	0	0	707	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	COMMISSIONS	246.552.306	205.558.211
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	710	- Produits sur titres de placement	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	711	- Dividendes et produits assimilés	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	712	- Produits sur opérations de change	0	0
615	Charges diverses d'exploitation financière	20.011	0	713	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
620	ACTIFS DE MARCHANDISES	0	0	714	Produits sur prêt et titres émis subordonnés	0	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	8.149.796	0
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	720	MARGE COMMERCIALES	0	0
630	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI.	506.732.774	468.733.207	721	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	84.027.164	108.548.474	722	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	49.473.134
632	- Autres frais généraux	422.705.610	360.184.733	730	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	0	0
640	DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	69.727.462	66.435.720	740	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
645	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCE SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	397.642.835	109.485.596	745	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CR	337.333.975	77.945.624
650	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GENER.	0	0	750	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECT DE VALEUR SUR CREAN ET DU HORS BILAN	0	0
655	CHARGES EXCEPTIONNELLES	137.599.744	36.737.065	755	EXCIDENTS SUR REVENUS FINANCIERS FINIS	0	0
660	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	8.306.084	1.083.984	760	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	94.189	61.300
670	IMPOT SUR LES EXCEDENTS	0	0	765	QUOTE-PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISE MISES EN EQUIVALENCE	34.251.740	4.185.791
690	TOTAL DES CHARGES	1.195.734.606	794.465.734	780	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	6.954.294	57.865.934
				781	Part du Groupe		
				782	Part des intérêts minoritaires		
				790	TOTAL DES PRODUITS	1.195.734.606	794.465.734

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE SAHM COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N		CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AMORTISSEMENT			N	N-1
010	CAISSE	78.787.675	0	300	DETTES A L'EGARD DES INSTITUTIONS FINANCIERES	96.892.720	-462.116.800
A014	CREANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	1.347.342.491	0	310	- A vue	0	0
015	- A vue	1.347.342.491	0	311	- Trésor public, CCP	0	0
016	- Banque centrale	1.347.342.491	0	312	- Autres institutions financières	96.892.720	-462.116.800
017	- Trésor public, CCP			320	- A terme	0	0
018	- Autres institutions financières				Dettes rattachées	0	0
019	- A terme	0	0	330	DETTES A L'EGARD DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	2.682.428.364	2.284.733.923
030	CREANCES RATTACHEES			331	- Comptes d'épargne à vue	650.228.636	1.371.682.432
035	CREANCES SUR LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES			332	- Comptes d'épargne à terme	2.009.087.057	913.051.491
037	- Autres Concours aux membres bénéficiaires ou clients	1.544.164.269	56.669.969	334	- Autres dettes à vue	0	0
051	- Crédits ordinaires	1.544.164.269	56.669.969	335	- Autres dettes à terme	23.112.671	0
051	- crédit bail- et opérations assim			345	- Autres passifs	32.185.067	0
100	- Titres de placement	29.732.822	0	350	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	155.576.416	124.631.951
110	IMMOBILIS. FINANCIERES	1.514.431.447	56.669.969	355	ECART D'ACQUISITION	0	0
120	IMMOBILIS. FINANCIERES	200.000	0	360	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
140	MISES EN EQUIVALENCE			362	EMPRUNTS ET TITRES EMISSIONS SUBORDONNEES	0	0
145	IMMOBIL. INCORPORELLES	7.944.775	0	365	PROVISION REGLEMENT	0	0
150	IMMOBIL. CORPORELLES	245.251.889	149.642.932	370	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
155	ACTIONNAIRES, ASSOCIES OU MEMBRES	0	0	375	FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	4.641.274	0
160	Autres actifs	0	0	380	CAPITAL	46.347.000	37.695.000
165	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	15.712.252	0	385	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
	ECART D'ACQUISITION				Reserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différence sur titres mis en équivalence	12.351.415	8.822.769
				390	Part du groupe	0	0
				391	Part des intérêts minoritaires	0	0
				392	Report à nouveau (+/-)	-45.565.525	49.096.171
				400	Excédent ou déficit de l'exercice (+/-)	-42.897.331	-2.000
				420	Part du groupe	0	0
				421	Part des intérêts minoritaires	0	0
250	TOTAL DE ACTIF	3.239.403.351	206.312.901	450	TOTAL DU PASSIF	3.033.090.450	2.967.094.614

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE SAHM
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	CHARGES	MONTANT		CODE	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-1			N	N-1
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	67.631.262	68.493.336	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	279.927.837	253.855.821
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	15.383.185	37.672.563	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clientèle	39.916.137	50.200.036
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaires ou clients	52.248.077	30.820.773	702	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	226.120.724	193.749.018
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Autres intérêts et produits ass	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	13.890.976	9.906.767
608	COMMISSIONS	0	0	707	COMMISSIONS	0	0
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	139.174.960	102.488.155
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	- Produits sur titres de placement	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	710	- Dividendes et produits assimilés	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	711	- Produits sur opérations de change	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	712	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
615	charges diverses d'exploitation financière	0	0	713	Produits sur prêt et titres émis subordonnés	0	0
620	ACHATS DE MARCHANDISES	0	0	714	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	13.640.802	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	MARGE COMMERCIALES	0	0
622	VARIATIONS POSITIVES DES STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	720	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
630	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI	329.299.297	299.121.016	721	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	48.599.115	52.421.814	722	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	0	31.561.138
632	- Autres frais généraux	280.700.182	246.699.202	730	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
640	DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	41.968.436	42.758.082	740	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CR	303.028.661	117.227.841
645	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRANCE	326.080.078	134.674.721	745	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECT. DE VALEUR SUR CREAN. ET DU HORS BILAN	0	0
650	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	0	750	EXCEDENTS REPRIS DANS LES AUTRES FONDS	55.999.658	69.475.059
655	EXCEDENT DES DOTATIONS	73.785.003	17.202.730	755	RISQUES FINANCIERS, GENE.	7.284.492	3.712.938
660	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3.189.665	292.498	760	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	-42.897.331	15.778.569
670	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0	0	765	QUOTE-PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISE MISES EN EQUIVALENCE	0	0
	IMPOT SUR LES EXCEDENTS			780	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)		
				781	Part du Groupe		
				782	Part des intérêts minoritaires		
690	TOTAL DES CHARGES	841.953.741	562.542.383	790	TOTAL DES PRODUITS	841.953.741	562.542.383

10 août 2013

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

733

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE TAMBACOUNDA COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N		N-1		CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AMPROV	NET	NET			N	N-1
010	CAISSE	62.481.930	0	62.481.930	56.672.415	300	DETTES A L'EGARD DES	51.088.463	746.061.865
A014	CRANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	685.773.462	0	685.773.462	987.324.541	310	INSTITUTIONS FINANCIERES	0	0
8015	- A vue	685.773.462	0	685.773.462	987.324.541	311	- A vue	0	0
016	- Banque centrale					312	- Trésor public, CCP	51.088.463	746.061.865
017	- Trésor public, CCP					320	- Autres institutions financières	0	0
018	- Autres institutions financières					330	- A terme	0	0
019	- A terme						Dettes rattachées	0	0
030	CREANCES RATTACHEES						DETTE A L'EGARD		
035	CREANCES SUR LES MEMBRES						DES MEMBRES BENEFICIAIRES		
037	OU BENEFICIAIRES					331	- Comptes d'épargne à vue	2.140.322.699	2.189.781.147
051	- Autres Concours aux membres					332	- Comptes d'épargne à terme	357.678.534	1.488.183.261
100	bénéficiaires ou clients					334	- Autres dettes à terme	1.769.985.820	701.597.886
110	- Crédits ordinaires					335	- Autres dettes à vue	132.000	0
120	- crédit bail- et opérations assim					345	- Autres dettes à terme	12.526.345	0
140	- Titres de placement					350	- Autres passifs	36.028.135	148.342
145	IMMOBILISA. FINANCIERES					355	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	88.441.424	65.350.247
150	IMMOBILISA. FINANCIERES					360	ECART D'ACQUISITION	0	0
155	MISES EN EQUIVALENCE					362	PROVISIONS POUR RISQUES	0	0
160	OU MEMBRES						ET CHARGES	0	0
165	Autres actifs					365	EMPRUNTS ET TITRES	0	0
	COMPTES D'ORDRE					370	EMIS SUBORDONNES	0	0
	ET DIVERS					375	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
	ECART D'ACQUISITION					380	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
						385	FONDS POUR RISQUES	0	0
							FINANCIERS GENERAUX	0	0
							CAPITAL	6.517.657	0
							PRIMES LIEES AU CAPITAL	47.169.000	43.476.000
							Reserves consolidées, écart de	0	0
							reévaluation, écart de conversion,		
							différence sur titres mis en équivalence		
						390	Part du groupe	72.386.960	53.061.266
						391	Part des intérêts minoritaire	0	0
						392	Report à nouveau (+/-)	0	0
						400	Excedent ou déficit de l'exercice (+/-)	598.652.194	512.934.047
						421	Part du groupe	31.827.839	105.043.871
						422	Part des intérêts minoritaire	0	0
250	TOTAL ACTIF	3.272.427.479	199.993.108	3.072.434.371	3.715.856.755	450	TOTAL DU PASSIF	3.072.434.371	3.715.856.755

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE TAMBACOUNDA **COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012**

(en millions de francs CFA)

CODE	CHARGE	MONTANT		CODE	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-1			N	N-1
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	48.757.308	84.125.530	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	438.277.025	452.192.517
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	25.554.484	69.927.194	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clients	14.999.244	31.725.860
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaires ou clients	23.202.824	14.198.336	702	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	389.976.760	401.886.189
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Autres intérêts et produits assi	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	33.301.021	18.580.468
608	COMMISSIONS	0	0	707	COMMISSIONS	0	0
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	144.082.364	136.318.569
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	- Produits sur titres de placement	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	710	- Dividendes et produits assimilés	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	711	- Produits sur opérations de change	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	712	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
615	charges diverses d'exploitation financière	0	0	713	Produits sur prêts et titres émis subordonnés	0	0
620	ACTIFS DE MARCHANDISES	0	0	714	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	0	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	MARCHES COMMERCIALES	6.817.284	0
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	720	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
630	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI.	316.445.373	314.002.113	721	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	54.302.624	75.790.391	722	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	0	14.922.072
632	- Autres frais généraux	262.142.749	238.211.722	730	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
640	DOTATION AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	31.015.251	33.340.492	740	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CR	267.899.881	30.313.498
645	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES	304.275.486	36.678.496	745	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIF DE VALEUR SUR CREAN. ET DU HORS BILAN	0	0
650	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	0	750	EXCEDENT DES REPRISES SUR LES REPRISES D'AMORTISSEMENTS	0	0
655	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GENE.	129.613.462	52.227.637	755	POUR RISQUES FINANCIERS GENE.	41.389	303.721
660	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3.489.111	2.749.645	760	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	8.305.887	1.578.443
670	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0	0	765	QUOTE-PARTI DANS LE RESULTAT	0	0
	IMPOTS SUR LES EXCEDENTS	0	0	780	D'ENTREE PRISE MISES EN EQUIVALENCI	0	0
		0	0	781	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	31.827.839	112.504.907
		0	0	782	Part du Groupe	0	0
		0	0		Part des intérêts minoritaires	0	0
690	TOTAL DES CHARGES	833.595.991	523.123.913	790	TOTAL DES PRODUITS	833.595.991	523.123.913

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE THIAROYE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N			CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AMPROV	NET			N	N-I
010	CAISSE	88.971.940	0	88.971.940	300	DETTES A L'EGARD DES INSTITUTIONS FINANCIERES	362.045.720	760.802.411
A014	CREANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	1.111.348.213	0	1.111.348.213	310	- A vue	0	0
015	- A vue	1.111.348.213	0	1.111.348.213	311	- Trésor public, CCP	0	0
016	- Banque centrale				312	- Autres institutions financières	362.045.720	760.802.411
017	- Trésor public, CCP				320	- A terme	0	0
018	- Autres institutions financières	0	0	0		Dettes rattachées	0	0
019	- A terme				330	DETTES A L'EGARD DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES		
030	CREANCES RATTACHEES				331	- Comptes d'épargne à vue	2.321.492.963	1.913.410.137
035	CREANCES SUR LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES				332	- Comptes d'épargne à terme	1.683.493.693	1.481.520.976
	- Autres Concours aux membres bénéficiaires ou clients	1.789.360.451	28.967.824	1.760.392.627	334	- Autres dettes à vue	637.999.270	431.889.161
037	- Crédits ordinaires				335	- Autres dettes à terme	0	0
051	- crédit bail- et opérations assim				345	- Autres passifs	489.500	489.500
100	- Titres de placement				350	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	67.791.633	39.542.883
110	IMMOBILISA. FINANCIERES	300.000	0	300.000	355	ECART D'ACQUISITION		
120	IMMOBILISA. FINANCIERES				360	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
	MISES EN EQUIVALENCE					EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
140	IMMOBIL. INCORPORELLES	2.020.483	0	2.020.483	362	PROVISION REGLEMENT	0	0
145	IMMOBIL. CORPORELLES	243.228.038	129.697.481	113.530.557	365	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
150	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES				370	FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	0	0
	OU MEMBRES				375	CAPITAL	45.284.000	36.053.000
155	Autres actifs	01.346.059	0	01.346.059	380	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
160	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	105.815.681	0	105.815.681	385	Reserves consolidées, écart de reevaluation, écart de conversion, différence sur titres mis en équivalence	41.066.947	39.988.413
165	ECART D'ACQUISITION				390	Part du groupe	0	0
					391	Part des intérêts minoritaire	0	0
					392	Report à nouveau (+/-)	322.296.177	317.153.336
					400	l'excédent ou déficit de l'exercice (+/-)	23.258.620	6.221.375
					420	Part du groupe	0	0
					421	Part des intérêts minoritaire	0	0
					422			
250	TOTAL DE ACTIF	3.342.390.865	158.665.305	3.183.725.560	450	TOTAL DU PASSIF	3.183.725.560	3.113.661.055

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE THIAROYE
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs C'Fa)

CODE	CHARGES	MONTANT		CODE	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-1			N	N-1
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	53.710.774	65.148.008	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	325.564.100	256.706.911
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	38.779.444	57.079.852	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les institutions financières	33.732.692	18.104.014
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaires ou clients	14.931.330	8.068.156	702	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clientèle	262.715.606	231.980.028
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	- Autres intérêts et produits assi	9115.802	6.622.869
608	COMMISSIONS	0	0	707	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	COMMISSIONS	143.942.042	119.668.785
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	710	- Produits sur titres de placement	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	711	- Dividendes et produits assimilés	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	712	- Produits sur opérations de change	0	0
615	charges diverses d'exploitation financière	0	0	713	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
620	ACHATS DE MARCHANDISES	0	0	714	Produits sur prêt et titres émis subordonnés	0	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	0	0
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	720	MARGE COMMERCIALES	0	0
630	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI.	322.490.132	278.396.928	721	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	66.409.505	70.772.559	722	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	0
632	- Autres frais généraux	256.080.627	207.624.369	730	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	18.949.079	6.269.064
640	DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	42.351.268	34.082.991	740	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
645	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCE: SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	74.770.113	18.318.614	745	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CR	52.844.390	9.727.147
650	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GENE.	0	0	750	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECT. DE VALEUR SUR CREAN. ET DU HORS BILAN	0	0
655	CHARGES EXCEPTIONNELLES	22.921.600	52.356.295	755	EXCEDENTS REPRISES SUR DOTATIONS HORS	75.502	63.757.360
660	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	2.599.226	2.709.325	760	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	726.620	1.104.269
670	IMPOT SUR LES EXCEDENTS	0	0	765	QUOTE-PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISE MISES EN EQUIVALENCE	0	0
690	TOTAL DES CHARGES	518.843.113	451.012.161	780	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	23.258.620	6.221.375
				781	Part du Groupe		
				782	Part des intérêts minoritaires		
				790	TOTAL DES PRODUITS	518.843.113	451.012.161

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE THIES COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N			CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AMORTISSEMENT	NET			N	N-I
010	Caisse	34.580.210	0	34.580.210	300	DETTES A L'EGARD DES INSTITUTIONS FINANCIERES	324.281.174	217.091.295
A014	CREANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	1.995.548.882	0	1.995.548.882	310	- A vue	0	0
015	- A vue	1.995.548.882	0	1.995.548.882	311	- Trésor public, CCP	0	0
016	- Banque centrale				312	- Autres institutions financières	324.281.174	217.091.295
017	- Trésor public, CCP				320	- A terme	0	0
018	- Autres institutions financières					Dettes rattachées	0	0
019	- A terme	0	0	0	330	DETTES A L'EGARD DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	3.699.892.059	3.823.121.407
030	CREANCES RATTACHEES				331	- Comptes d'épargne à vue	557.884.599	2.206.751.484
030	CREANCES SUR LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES				332	- Comptes d'épargne à terme	3.097.795.928	1.616.369.923
035	- Autres Concours aux membres bénéficiaires ou clients	2.722.716.858	25.840.703	2.696.876.155	334	- Autres dettes à vue	245.500	0
037	- Crédits ordinaires	25.956.949	0	25.956.949	335	- Autres dettes à terme	43.966.002	0
051	- crédit bail- et opérations assim	2.696.759.909	25.840.703	2.670.919.206	345	- Autres passifs	0	0
100	- Titres de placement				350	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	18.080.013	64.044.626
110	IMMOBILISA. FINANCIERES	5.400.000	0	5.400.000	355	ECART D'ACQUISITION	0	0
120	IMMOBILISA. FINANCIERES				360	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
140	MISES EN EQUIVALENCE				362	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
145	IMMOBIL. INCORPORELLES	568.878	0	568.878	365	PROVISION REGLEMENT	0	0
150	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	194.355.457	115.241.973	79.113.484	370	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
155	OU MEMBRES				375	FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	0	0
160	Autres actifs	0	0	0	380	CAPITAL	4.786.232	0
165	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	69.864.451	0	69.864.451	385	PRIMES LIEES AU CAPITAL	58.836.000	55.653.000
						Reserves consolidées, écart de reévaluation, écart de conversion, différence sur titres mis en équivalence	69.283.432	44.694.073
					390	Part du groupe	0	0
					391	Part des intérêts minoritaire	0	0
					392	Report à nouveau (+/-)	641.712.545	502.372.847
					400	Excedent ou déficit de l'exercice (+/-)	65.080.605	163.929.057
					420	Part du groupe	0	0
					421	Part des intérêts minoritaire	0	0
					422		0	0
250	TOTAL DE ACTIF	5.023.034.736	141.082.676	4.881.952.060	450	TOTAL DU PASSIF	4.881.952.060	4.870.906.305

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE THIES COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	CHARGES	MONTANT		CODE	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-1			N	N-1
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	97.562.364	116.651.040	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	515.412.772	545.463.934
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	11.689.884	51.143.820	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les institutions financières	50.220.871	101.795.748
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaires ou clients	85.872.480	65.507.220	702	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clientèle	455.437.587	436.324.899
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	- Autres intérêts et produits assi	9.754.314	7.343.287
608	COMMISSIONS	0	0	707	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	COMMISSIONS	177.497.392	161.217.688
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	710	- Produits sur titres de placement	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	711	- Dividendes et produits assimilés	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	712	- Produits sur opérations de change	0	0
615	charges diverses d'exploitation financière	0	0	713	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
620	ACHATS DE MARCHANDISES	0	0	714	Produits sur prêt et titres émis subordonnés	0	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	16.949.734	0
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	720	MARGE COMMERCIALES	0	0
630	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI.	307.807.516	320.711.126	721	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	40.204.673	64.873.166	722	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	21.077.766
632	- Autres frais généraux	267.602.843	255.837.960	730	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	0	0
640	DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	23.411.704	34.112.143	740	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	126.301.660	44.556.106
645	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCE	140.276.192	54.955.497	745	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CR C'VEAN. ET DU HORS BILAN	0	0
650	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	0	750	EXCIDENTS SUR LES TITRES D'INVESTISSEMENT	0	0
655	EXCIDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GENE.	197.556.468	79.635.154	755	PRODUITS EXCEPTIONNELS	22.999	17.930
660	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8.390.752	282.497	760	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	3.901.044	8.481.973
670	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0	0	765	QUOTE-PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISE MISES EN EQUIVALENCE	0	0
	IMPOT SUR LES EXCEDENTS	0	0	780	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	65.080.605	174.467.940
690	TOTAL DES CHARGES	775.004.996	606.347.457	781	Part du Groupe	0	0
				782	Part des intérêts minoritaires	0	0
				790	TOTAL DES PRODUITS	775.004.996	606.347.457

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE YEUMBEUL

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N			CODE	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AMORT.	NET			N	N-I
010	Caisse	93.963,090	0	93.963,090	300	DETTES A L'EGARD DES INSTITUTIONS FINANCIERES	6.215,026	364.309,193
A014	CREANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	1.242.502,268	0	1.242.502,268	310	- A vue	0	0
015	- A vue	1.242.502,268	0	1.242.502,268	311	- Trésor public, CCP	0	0
016	- Banque centrale				312	- Autres institutions financières	6.215,026	364.309,193
017	- Trésor public, CCP				320	- A terme	0	0
018	- Autres institutions financières					Dettes rattachées	0	0
019	- A terme	0	0	0	330	DETTES A L'EGARD DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	2.773,893,995	2.480.112,759
030	CREANCES RATTACHEES				331	- Comptes d'épargne à vue	711,170,154	1.625.313,535
035	CREANCES SUR LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	1.732.302,678	45.085,266	1.687,217,412	332	- Comptes d'épargne à terme	2.046,977,530	854.799,224
037	- Autres Concours aux membres bénéficiaires ou clients	19.582,647	0	19.582,647	334	- Autres dettes à vue	140,500	0
037	- Crédits ordinaires	1.712,720,031	45.085,266	1.667,634,765	335	- Autres dettes à terme	15.605,811	0
051	- crédit bail- et opérations assim				345	- Autres passifs	106,244,427	4.500
100	- Titres de placement				350	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	100,376,451	77.635,860
110	IMMOBILIS. FINANCIERES	400,000	0	400,000	355	ECART D'ACQUISITION		
120	IMMOBILIS. FINANCIERES				360	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1.785,890	0
	MESES EN EQUIVALENCE				362	EMPRUNTS ET TITRES EMISSIONS SUBORDONNES	0	0
140	IMMOBIL. INCORPORELLES	2.991,985	0	2.991,985	365	PROVISION REGLEMENT	0	0
145	IMMOBIL. CORPORELLES	286,202,827	172,217,900	113,984,927	370	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
150	ACTIF HONNAIRES OU ASSOCIES				375	FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	6,898,634	0
	OU MEMBRES				380	CAPITAL	67,287,000	56,124,000
155	Autres actifs	0	0	0	385	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
160	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	32,512,939	0	32,512,939		Reserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différence sur titres mis en équivalence	17,277,535	12,007,922
165	ECART D'ACQUISITION				390	Part du groupe	0	0
					391	Part des intérêts minoritaire	0	0
					392	Report à nouveau (+/-)	121,524,288	126,793,901
					400	Excédent ou déficit de l'exercice (+/-)	-27,930,625	0
					420	Part du groupe	0	0
					421	Part des intérêts minoritaire	0	0
					422		0	0
250	TOTAL ACTIF	3.390,875,787	217,303,166	3.173,572,621	450	TOTAL DU PASSIF	3.173,572,621	3.116,988,135

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE YEUMBEUL
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	CHARGE	MONTANT		CODE	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-1			N	N-1
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	41.455.074	47.918.265	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	328.222.563	302.415.088
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	5.963.182	26.888.769	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les institutions financières	30.281.807	58.472.000
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaires ou clients	35.491.892	21.029.496	702	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clientèle	283.948.761	235.569.094
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	- Autres intérêts et produits assi	13.991.995	8.373.994
608	COMMISSIONS	0	0	707	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	COMMISSIONS	184.262.896	140.974.138
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	710	- Produits sur titres de placement	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	711	- Dividendes et produits assimilés	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	712	- Produits sur opérations de change	0	0
615	Charges diverses d'exploitation financière	22.200	0	713	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
620	ACHATS DE MARCHANDISES	0	0	714	Produits sur prêt et titres émis subordonnés	0	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	0	0
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	720	MARGE COMMERCIALES	12.488.309	0
630	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI	384.727.538	364.932.011	721	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
631	- Frais de personnel	50.432.959	74.929.859	722	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	0
632	- Autres frais généraux	334.294.579	290.002.152	730	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	265.000	40.407.336
640	DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	46.178.492	44.008.965	740	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
645	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRANCI	30.016.765	54.413.228	745	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECAPITULATIONS SUR CR	263.797.158	39.006.152
650	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	0	750	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECT. DE VALEUR SUR CREAN. ET DU HORS BILAN	0	0
655	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GENE	86.248.068	19.058.656	755	EXCEDENT DES REPRISES FINANCIERES	0	0
660	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3.632.993	1.179.864	760	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	34.528.370	28.795.090
670	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0	0	765	QUOTE-PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISE MISES EN EQUIVALENC	11.786.209	116.853
690	TOTAL DES CHARGES	863.281.130	531.510.989	780	RESULAT DE L'EXERCICE (+/-)	-27.930.625	20.203.668
				781	Part du Groupe		
				782	Part des intérêts minoritaires		
				790	TOTAL DES PRODUITS	863.281.130	531.510.989

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE ZIGUINCHOR

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	ACTIF	N			CODES	PASSIF	MONTANTS	
		BRUT	AMORTISSEMENT	NET			N	N-1
010	CAISSE	18.881.720	0	18.881.720	300	DETTES A L'EGARD DES INSTITUTIONS FINANCIERES	291.165.668	23.634.178
014	CREANCES SUR INSTITUTION FINANCIERES	2.330.224.605	0	2.330.224.605	310	- A vue	0	0
015	- A vue	2.330.224.605	0	2.330.224.605	311	- Trésor public, CCP	0	0
016	- Banque centrale				312	- Autres institutions financières	291.165.668	23.634.178
017	- Trésor public, CCP				320	- A terme	0	0
018	- Autres institutions financières					Dettes rattachées	0	0
019	- A terme	0	0	0	330	DETTES A L'EGARD DES MEMBRES SOUS-BENEFICIAIRES	3.555.625.565	3.500.333.884
030	CREANCES SUR LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES				331	- Comptes d'épargne à vue	483.663.605	2.097.678.799
035	- Autres Concours aux membres bénéficiaires ou clients	2.095.160.849	54.994.008	2.040.166.841	332	- Comptes d'épargne à terme	3.024.218.359	1.402.655.085
037	- Crédits ordinaires	16.294.420	0	16.294.420	334	- Autres dettes à vue	1.025.665	0
051	- crédit bail- et opérations assim	2.078.866.429	54.994.008	2.023.872.421	335	- Autres dettes à terme	46.717.936	0
100	- Titres de placement				345	- Autres passifs	0	0
110	IMMOBILISAS FINANCIERES	5.200.000	0	5.200.000	350	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	35.261.766	65.610.411
120	IMMOBILISAS FINANCIERES				355	Ecart d'acquisition	0	0
	MISES EN EQUIVALENCE				360	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
140	IMMOBILISAS INCORPORELLES	44.000	0	44.000	362	EMPRUNTS ET TITRES EMISSIONS SUBORDONNES	0	0
145	IMMOBILISAS INCORPORELLES	150.841.735	76.672.702	74.169.033	365	PROVISION REGLEMENT	0	0
150	ACCTIONNAIRES OU ASSOCIES OU MEMBRES	0	0	0	370	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
155	Autres actifs	0	0	0	375	FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	4.382.818	0
160	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS				380	CAPITAL	63.989.500	58.580.500
165	Ecart d'acquisition	19.528.616	0	19.528.616	385	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
						Reserves consolidées, écart de reévaluation, écart de conversion, différence sur titres mis en équivalence	41.620.124	20.718.259
					390	Part du groupe	0	0
					391	Part des intérêts minoritaires	0	0
					392	Report à nouveau (+/-)	467.596.801	349.152.899
					400	Excédent ou déficit de l'exercice (+/-)	28.572.573	139.345.767
					420	Part du groupe	0	0
					421	Part des intérêts minoritaires	0	0
250	TOTAL DE ACTIF	4619.881.525	131.666.710	4.488.214.815	450	TOTAL DU PASSIF	4.488.214.815	4.157.375.898

CREDIT MUTUEL DU SENEGAL DE ZIGUINCHOR COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions de francs CFA)

CODE	CHARGE	MONTANT		CODES	PRODUITS	MONTANTS	
		N	N-1			N	N-1
600	INTERETS ET CHARGES ASSI	89.349.157	79.400.015	700	INTERETS ET PRODUITS ASSI	431.827.218	442.882.907
601	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des institutions financières	637.881	26.626.174	701	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur les membres, bénéficiaires ou clientèle	54.268.224	83.964.394
602	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard des membres bénéficiaires ou clients	88.711.276	52.773.841	702	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	363.766.803	347.226.152
605	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	704	- Autres intérêts et produits assi	0	0
607	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	705	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	13.792.191	11.692.361
608	COMMISSIONS	0	0	707	COMMISSIONS	0	0
609	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	708	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	150.443.916	133.389.408
610	- Charges sur titres de placement	0	0	709	- Produits sur titres de placement	0	0
611	- Charges sur opérations de change	0	0	710	- Dividendes et produits assimilés	0	0
612	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	711	- Produits sur opérations de change	0	0
613	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	712	- Produits sur opérations de hors bilan	0	0
615	charges diverses d'exploitation financière	0	0	713	Produits sur prêt et titres émis subordonnés	0	0
620	ACTIATS DE MARCHANDISES	0	0	714	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION FINANCIERE	0	0
621	STOCKS VENDUS	0	0	715	MARGE COMMERCIALES	26.771.882	0
622	VARIATIONS POSITIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	720	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
630	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI.	296.620.515	293.015.147	721	VARIATIONS DE STOCK DE MARCHANDISES	0	43.246.350
631	- Frais de personnel	40.252.376	47.181.262	722	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	0	0
632	- Autres frais généraux	256.368.139	245.833.885	730	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
640	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	17.029.082	17.030.884	740	REPRISES SUR PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CR	189.404.156	90.407.293
645	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	223.410.192	88.065.568	745	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECT. DE VALEUR SUR CREAN. ET DU HORS BILAN	0	0
650	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS, GENIE.	0	0	750	EXCEDENT DES REPRSES SUR FOND	0	0
655	CHARGES EXCEPTIONNELLES	143.525.701	71.381.478	755	PRODUITS EXCEPTIONNELS	19.819	980.717
660	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1.193.488	1.077.403	760	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	1.233.717	32.762
670	IMPOT SUR LES EXCEDENTS	0	0	765	QUOTE-PART DANS LE RESULTAT D'ENTREPRISE MISES EN EQUIVALENCI	0	0
				780	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	28.572.573	160.968.942
				781	Part du Groupe		
				782	Part des intérêts minoritaires		
690	TOTAL DES CHARGES	771.128.135	549.970.495	790	TOTAL DES PRODUITS	771.128.135	549.970.495